



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

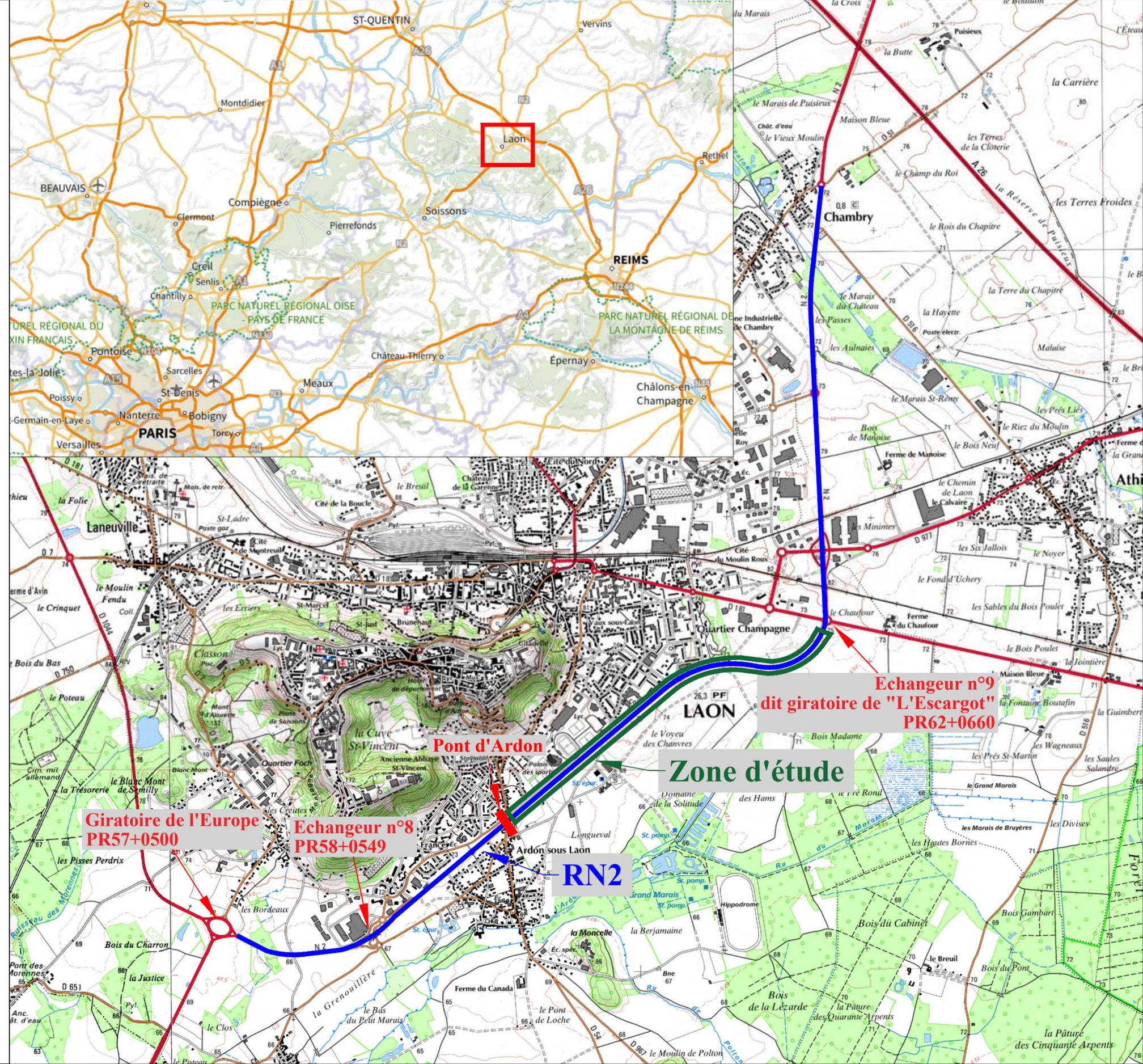
Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Projet de sécurisation du Contournement de Laon
entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot »
RN2 - Aisne

Annexe 3 : Plan de situation au 1:25000ème



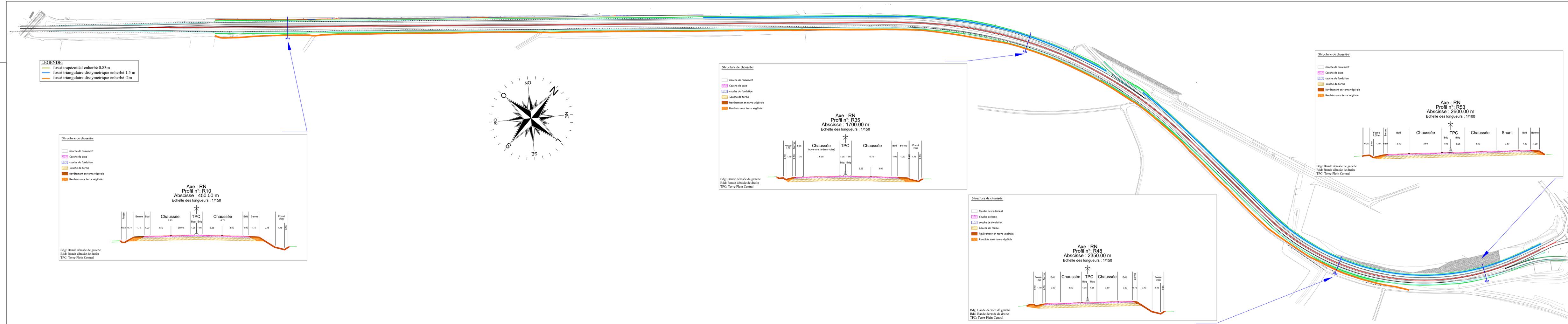
Projet de sécurisation du contournement de Laon
entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot »
RN2 - Aisne

Annexe 5 : Plan du projet



Projet de sécurisation du Contournement de Laon
entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot »
RN2 – Aisne

Annexe A : Plan couplé - Profils en travers et tracé en plan



Projet de sécurisation du Contournement de Laon
entre le pont d'Ardon et le giratoire
dit « de l'Escargot »
RN2 – Aisne

Annexe B : Plan des emprises



Projet de sécurisation du contournement de Laon entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot » - RN2 - Aisne

Annexe C :
Extrait de cartographie du projet et des enjeux sur les milieux naturels

Source : <https://sig.reseau-zones-humides.org>

-  Znieff de type 1
-  Znieff de type 2
-  Zone humide du domaine de la Souche
-  Ruban du projet



DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Projet de sécurisation du contournement de Laon
entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot »
RN2 - Aisne

Annexe D : Rapport de l'hydrogéologue agréé et son avis

**AVIS HYDROGEOLOGIQUE SUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE SUR
LA RN2 EXISTANTE SUR LE SECTEUR DE LAON
ENTRE LE PONT D'ARDON ET LE GIRATOIRE DIT « DE L'ESCARGOT ».**

**Expertise d'Hydrogéologue Agréé
en matière d'hygiène publique**

Par
Barbara LOUCHE
*Hydrogéologue Agréée en matière
d'hygiène publique pour le département*

Suite à la demande de la Direction Interdépartementale des Routes Nord, j'ai été désignée en date du 10 septembre 2024, par Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, suite à la proposition de Monsieur Erick Carlier, coordonnateur des hydrogéologues agréés pour le département de l'Aisne, pour lui transmettre un avis hydrogéologique dans le cadre de l'aménagement de sécurité sur la RN2 existante sur le secteur de Laon entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot » (02).

Cette expertise s'appuie sur :

- La note de présentation : Aménagement de sécurité sur la RN2 existante sur le secteur de Laon entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot » — Direction Interdépartementale des Routes Nord en date du 30/07/2024, 14 p ;
- RN2 Laon (02) : Sécurisation du contournement, assainissement — rapport du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22/10/2024, 9 p. ;
- Atlas hydrogéologique numérique de l'Aisne : Notice — Rapport final BRGM/RP-57439-FR, décembre 2009, 149 p (<https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-57439-FR.pdf>);
- Le rapport hydrogéologique sur la détermination des périmètres de protection du champ captant de la commune de LAON dans la vallée de l'Ardon (version 3), Barbara Louche, 24 octobre 2012 ;
- L'arrêté préfectoral du 6 mars 2018 de déclaration d'utilité publique de travaux de captage et de dérivation des eaux, d'autorisation d'utiliser l'eau à fin de consommation humaine, de détermination de périmètres de protection, d'institution de servitudes et mesures de police sur les terrains compris dans ces périmètres de protection — Commune de Laon ;
- La compilation des dossiers de la Banque des Données du Sous-Sol (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'examen de la carte géologique au 1/50000 (Laon) ;
- La consultation du site internet du Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines ;
- Une réunion d'échange, le 15 novembre 2024, en présence de Messieurs Farcette Romain et Davin Alexandre (Direction Interdépartementale des Routes Nord).

I. PRESENTATION DU PROJET

L'axe RN2 est un des itinéraires reliant Paris à la Belgique et contourne par le sud la ville de Laon. Dans ce secteur, la RN2 est située en zone périurbaine entre le giratoire dit 8 de l'Europe 9 au P.R. 57+0550 et le giratoire dit 8 de l'Escargot 9 au P.R. 62+0660 (*Fig. 1*). La Direction Interdépartementale des Routes Nord assure la maîtrise d'ouvrage d'une opération de sécurité routière de la RN2 dans le contournement de Laon. Le projet d'aménagement de sécurité répond à une nécessité avérée résultante de l'accidentologie relevée et des caractéristiques physique de la RN2 en inadéquation avec l'exigence de sécurité routière attendue sur le réseau national routier.

Le choix relatif à l'assainissement pour ce projet est de recourir à un système d'infiltration en place des eaux pluviales qui permet de s'affranchir d'une artificialisation massive des terres agricoles.

La section de la RN2 à sécuriser entre l'ouvrage d'art de l'Ardon et le giratoire dit 8 de l'Europe 9 se situe en proche limite du périmètre de protection éloignée du champ captant de l'Ardon sur la commune de Laon. L'avis d'un hydrogéologue agréé a été demandé par la Direction Interdépartementale des Routes Nord afin de s'assurer que le dispositif d'assainissement par infiltration n'aura pas d'impact sur le champ captant de l'Ardon.

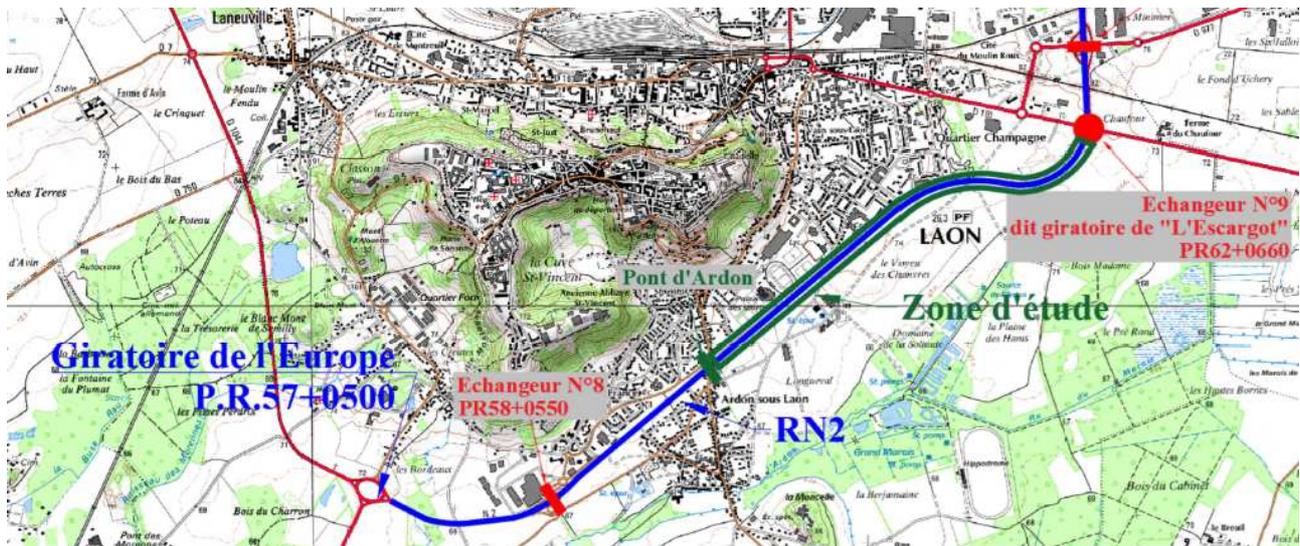


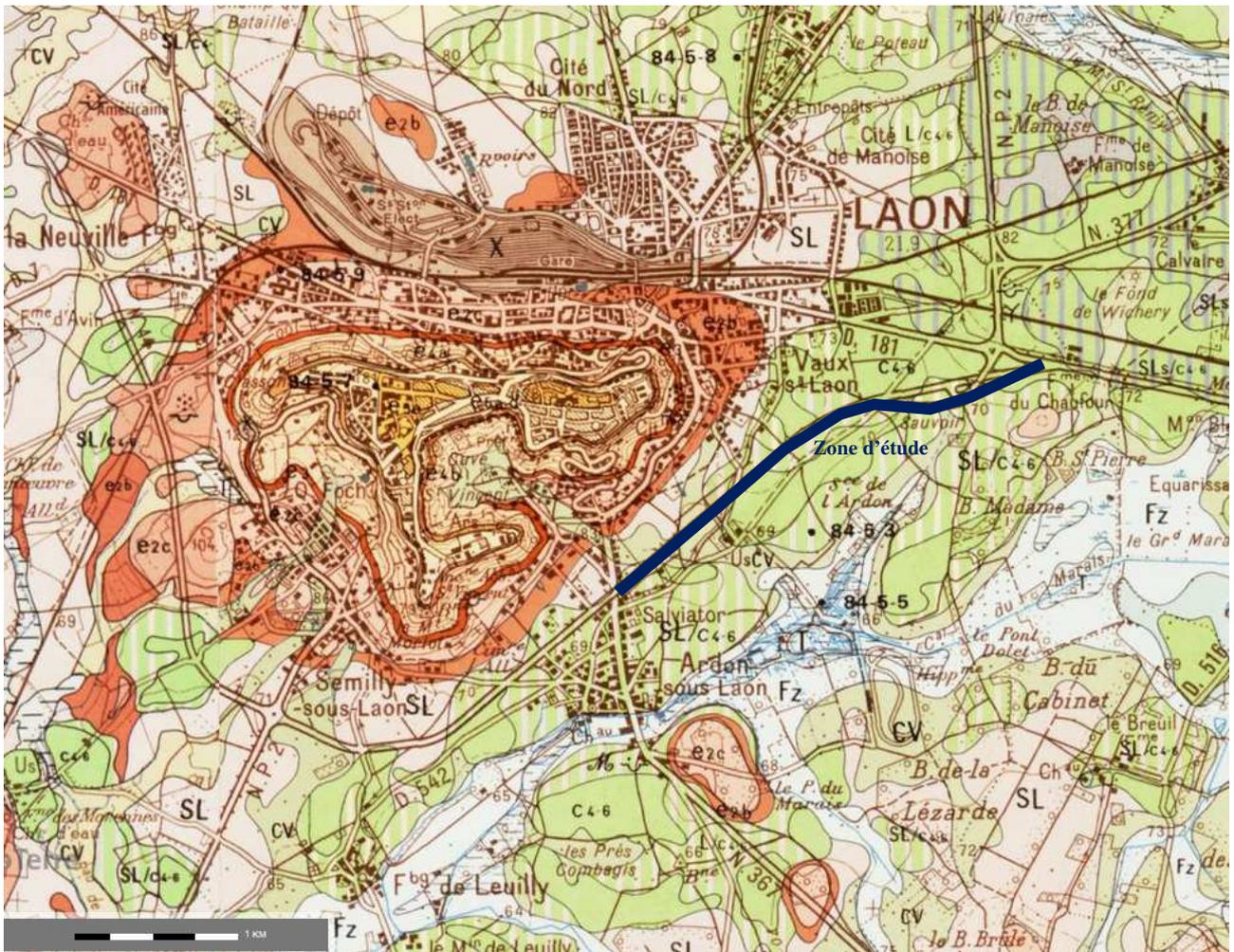
Figure 1– Localisation du projet (source SIR Est)

II. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

1. La géologie

D'après la carte géologique du BRGM au 1/50000^e de Laon (Fig. 2), on peut rencontrer au niveau du secteur d'étude, les formations suivantes, avec de haut en bas :

- **Fz**, alluvions modernes de la vallée de l'Ardon (formations superficielles, Quaternaire). Elles sont généralement sablo-argileuses, parfois tourbeuses ;
- **SL**, sables limoneux (formations superficielles, Quaternaire) ;
- **CV**, colluvions limono-sableuses (formations superficielles, Quaternaire) tapissant les fonds de vallon ou s'accumulant au pied de la butte du bois de la Moncelle, présente à l'ouest du champ captant ;
- **e6**, sables dit de Beauchamp, du Bartonien inférieur (Auversien). Ils couronnent le plateau au nord du captage (épaisseur maximale de 12 m) ;
- **esf**, argile de Saint Gobain du Lutétien supérieur ;
- **ese**, Calcaires, marnes et caillasses du Lutétien supérieur (17 m) ;
- **esa-b**, Calcaires grossiers du Lutétien moyen et inférieur, sub-affleurants sur le haut des versants (25 m) ;
- **e4**, Yprésien supérieur : argiles de Laon (2 m) au sommet qui retiennent la nappe des calcaires lutétiens. Sables de Cuisse (50 m) à la base ;
- **e3**, Yprésien inférieur (Sparnacien) : argile verte, grise ou bariolée ;
- **e2c**, sables et grès dits « de Bracheux » du Thanétien supérieur ;
- **e2b**, argiles dits « de Vaux-sous-Laon » du Thanétien moyen ;
- **c4-6**, craie blanche du Sénonien, présente à faible profondeur sous un recouvrement de sables limoneux.



Légende

	Colluvions de dépression de fond de vallée ou de piémont		Sables limoneux de 0,5 m à 1 m d'épaisseur sur Sénonien		Sénonien
	Alluvions modernes		Lutétien inférieur et moyen		
	Tourbe		Yprésien supérieur-Cuisien : Argile de Laon		
	Alluvions anciennes		Yprésien supérieur-Cuisien : Sables de Cuisse		
	Limons de plus de 1 m d'épaisseur		Yprésien inférieur : Spmacien		
	Limons de 0,5 m à 1 m d'épaisseur recouvrant du Sénonien		Thanétien supérieur : Sables et grès de Bracheux		
	Sables limoneux de plus de 1 m d'épaisseur		Thanétien moyen : Argile de Vaux-sous-Laon		

Figure 2 – Extrait de la carte géologique de Laon au 1/50000 du BRGM.

Au droit de la zone d'étude, la craie est recouverte par une faible couche de limons, comme le montre la coupe géologique ci-dessous (Fig.3).

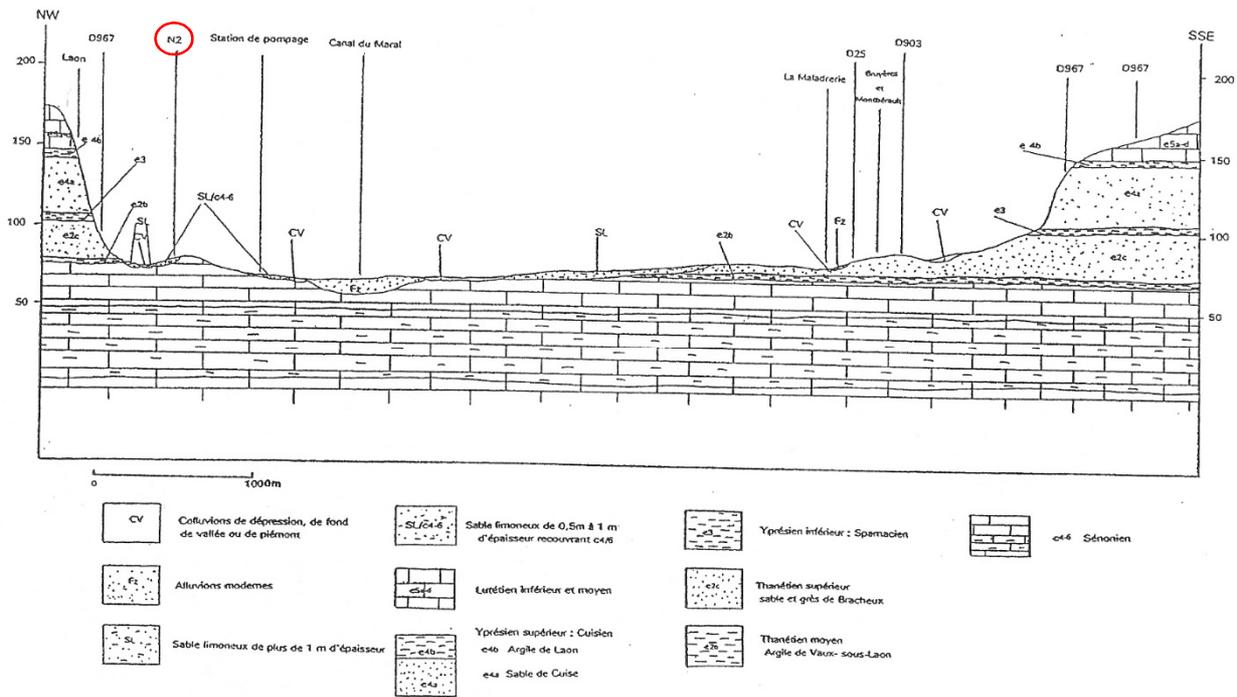


Figure 3 – Coupe géologique de Laon – Bruyères et Montbérault (Rapport BRGM N1929).

2. L'hydrogéologie

Dans le secteur étudié, la coupe géologique présentée ci-dessus met en évidence une superposition de formations perméables séparées par des niveaux argileux pouvant donc constituer autant de réservoirs aquifères. Les nappes connues sont présentes dans la craie du Sénonien et dans les sables thanétiens, yprésiens et lutétiens. Cependant, seule la nappe de la craie est présente au droit de la zone d'étude. Cette nappe, contenue dans la craie Séno-Turonienne, constitue la ressource en eau la plus importante. Le substratum imperméable est constitué par les marnes turoniennes. L'aquifère crayeux est libre au droit de la zone d'étude, dans le domaine d'affleurement de la craie.

La recharge de la nappe libre se fait directement par les précipitations au niveau des affleurements crayeux du secteur ou à travers les faciès quaternaires qui recouvrent ces craies. Cette recharge est plus importante sur les affleurements de craie et moindre sur les faciès quaternaires, d'autant plus que ces derniers sont plus argileux.

D'après la carte piézométrique éditée par le BRGM (hautes-eaux 2001, Fig. 4), la nappe de la craie a un sens d'écoulement vers la rivière Ardon au niveau de la zone d'étude. Le niveau piézométrique se situerait vers 70 m d'altitude.



Figure 4– Carte piézométrique de la nappe de la craie en hautes-eaux 2001 (SIGES).

Le champ captant de l’Ardon, composé de 3 forages en activité (F3, F4 et F5) et de 2 forages (F1 et F2) plus utilisés depuis 1991, mais conservés permet l’alimentation en eau potable de la ville de Laon.

La section de la RN2 à sécuriser entre l’ouvrage d’art de l’Ardon et le giratoire dit 8 de l’Europe 9 se situe en limite du périmètre de protection éloignée du champ captant de l’Ardon et en position hydraulique amont des captages (Fig. 5).

Le champ captant de Laon se situe en aval hydraulique de la zone retenue pour l’infiltration. Cette ressource peut être considérée comme très vulnérable aux pollutions dans ce secteur.

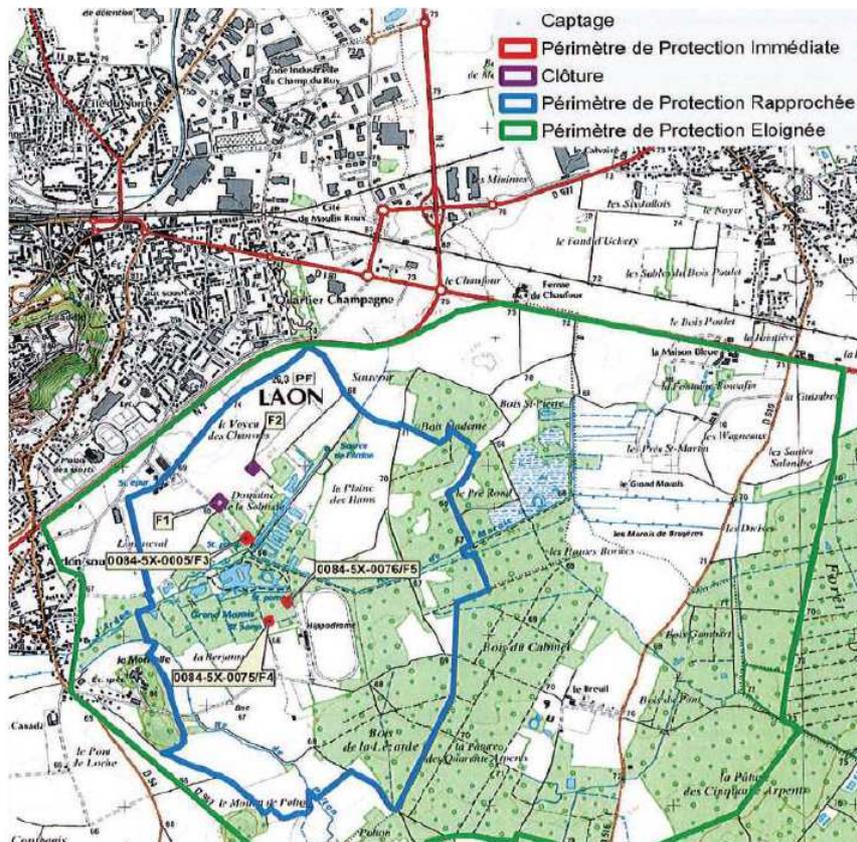


Figure 5 – Tracé des périmètres de protection du champ captant de l’Ardon.

III. CONTRAINTES DE PROTECTION DU CHAMP CAPTANT

Le champ captant est actuellement exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, pour un volume annuel autorisé est de 803 000 m³. Les périmètres de protection de ces forages sont instaurés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 mars 2018.

Le périmètre de protection éloignée se justifie par la nécessité d'établir une zone de protection dans laquelle les activités futures et existantes peuvent être la cause de pollutions diffuses et chroniques. A l'intérieur de ce périmètre, **sont autorisés, en respect des prescriptions suivantes :**

- les ouvrages de stockages de produits liquides susceptibles de polluer les eaux, quel que soit le volume, doivent être stockés dans des cuves aériennes à double parois munies d'un détecteur de fuite ou sur des bassins de rétentions étanches, capables de contenir le volume stocké ;

Les autres activités, installations ou dispositifs sont ou seront autorisés :

- en respect des prescriptions suivantes ;
- être conforme à la réglementation générale ;
- des dispositifs, si nécessaire, devront être prévus pour éviter toutes pollutions de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux souterraines ;
- que leur destination ou leur utilisation puissent respecter les prescriptions du présent arrêté.

Et après avis du préfet, celui-ci pourra, en cas de nécessité, émettre des prescriptions particulières afin de préserver la qualité des eaux souterraines.

IV. IMPACT DES AMENAGEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

La mise en oeuvre du projet est susceptible de générer des impacts de nature qualitative sur la ressource en eau exploitée par les différents ouvrages du champ captant de Laon. Cet impact est susceptible de se traduire par un accroissement du risque de pollution : d'origine chronique par le lessivage des polluants éventuellement déposés le long du tracé, d'origine accidentelle par déversement de produits dangereux notamment dans la phase travaux, d'origine saisonnière (utilisation de phytosanitaires). Il convient donc de s'assurer que toutes les dispositions sont prises pour minimiser cet impact potentiel.

1. Nature des aménagements

Le projet de sécurisation de la RN2 existante sur le Contournement de Laon s'établit sur un linéaire d'environ 2 700 m depuis l'ouvrage d'art de l'Ardon jusqu'au raccordement sur le giratoire dit 8 de l'Escargot 9. La configuration est conçue de la manière suivante (*Fig. 6*) :

- la création d'une BME sur environ 200 m ;
- la mise à 2 × 1 voie avec un créneau de dépassement sur 1 454 m (sens Paris/Belgique) ;
- la mise à 2 × 1 voie avec un créneau de dépassement sur 1 014 m (sens Belgique/Paris) ;
- le raccordement au giratoire dit 8 8 de l'Escargot avec maintien du shunt existant ;
- le maintien de la bretelle d'accès au centre commercial et au quartier Champagne (sens Belgique-Paris).

Les travaux projetés seront réalisés en grande partie sur les emprises de la RN2 existante.

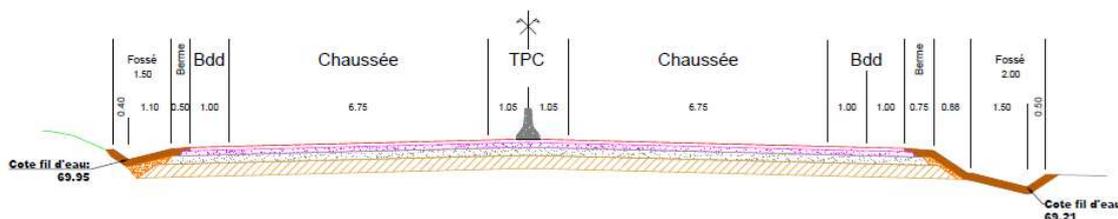


Structure de chaussée:

- Couche de roulement
- Couche de base
- Couche de fondation
- Couche de forme
- Revêtement en terre végétale
- Remblais sous terre végétale

Axe : RN
 Profil n° : R13-2
 Abscisse : 640.56 m
 Echelle des longueurs : 1/100
 Echelle des altitudes : 1/100

1



Structure de chaussée:

- Couche de roulement
- Couche de base
- Couche de fondation
- Couche de forme
- Revêtement en terre végétale
- Remblais sous terre végétale

Axe : RN
 Profil n° : R46-1
 Abscisse : 2276.99 m
 Echelle des longueurs : 1/100
 Echelle des altitudes : 1/100

2

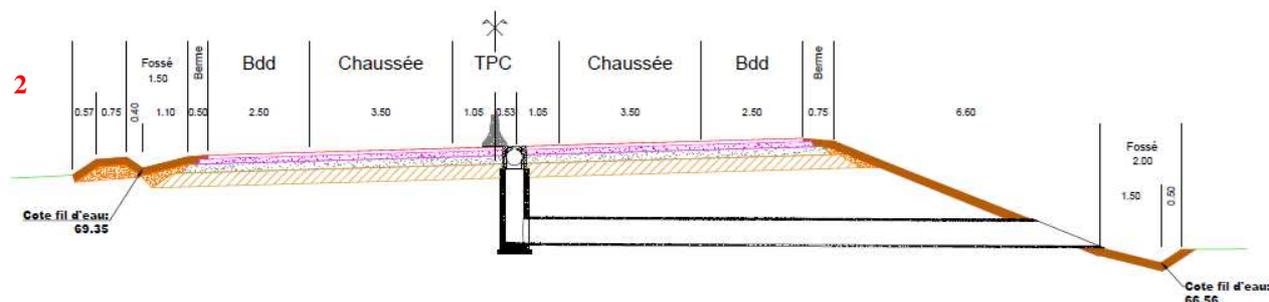


Figure 6 – Plan des travaux projetés sur la RN2.

En matière d'assainissement, il n'existe actuellement aucun fossé enherbé dimensionné pour accueillir les eaux pluviales. Le projet prévoit la réalisation de fossés latéraux enherbés de 1,10 m de largeur de part et d'autre de la RN2 qui permettront de récupérer les eaux des chaussées et les infiltrer sur place pour une pluie d'occurrence de 10 ans.

Les travaux d'aménagement sont en limite du périmètre de protection éloignée du champ captant et sont des travaux de voirie légère. Le mode opératoire communiqué par la maîtrise d'oeuvre du projet est le suivant :

- Elargissement de la plate-forme ;
- Décapage sur une vingtaine de centimètres + évacuation

Avis hydrogéologique sur l'aménagement de sécurité sur la RN2 existante sur le secteur de Laon entre le pont d'Ardon et le giratoire dit « de l'Escargot » (Aisne).

- Réfection des couches supérieures de chaussée

Le profil en long existant des voies est conservé, il n'y a pas de modification des altimétries actuelles, excepté pour la réalisation des fossés d'infiltration de part et d'autre de la voirie.

Ces aménagements ne nécessitent pas de travaux conséquents ni de terrassements importants.

2. Réalisation des travaux

La phase de réalisation des travaux fait peser sur la qualité des eaux souterraines un risque qu'il convient d'appréhender et de gérer, en adoptant un ensemble de mesures et de bonnes pratiques permettant de limiter au maximum la survenue d'une pollution accidentelle des eaux souterraines, et, le cas échéant, d'en minimiser l'impact.

3. Gestion de la pollution chronique

Le trafic moyen au niveau de la voie de desserte de la zone serait de 9461 véhicules par jour.

Les eaux de la plateforme routière sont dirigées vers un fossé enherbé avec pente quasi nulle tout le long de la RN2. Par conséquent, les eaux de la chaussée ruissellent et s'infiltrent en place et non en un point unique (comme avec un assainissement étanche). Le ruissellement des eaux sera de type « écoulement en nappe » et non en écoulement concentré. Il est considéré que lors d'une infiltration en place, le taux de pollution chronique dans les eaux de ruissellement est faible du fait de la dilution et de la diffusion.

Par ailleurs, les qualités épuratrices des premiers décimètres du sol dans les fossés enherbés permettent de retenir une portion substantielle de la pollution contenue dans les eaux d'origine routière.

Toutefois, afin de vérifier les résultats en situation défavorable (point de rejet unique), les calculs ont été réalisés. Les calculs ont été effectués en retenant comme hypothèse une surface de bassin versant routier sur une demi-chaussée (chaussée en toit) et sur toute la longueur du projet. Les résultats sont donc identiques pour chaque demi-chaussée. Les résultats obtenus sont comparés au seuil 1B (bonne qualité des eaux) :

	MES mg/l	DCO mg/l	Zn mg/l	Cu mg/l	Cd mg/l	Hc Totaux mg/l	Hap
1 B	30,000	25,000	1,000	0,050	0,001	0,000	0,000
Ce point de rejet unique	30,464	43,521	0,305	0,015	0,002	0,653	0,000
Cm (moyenne) point de rejet unique	20,440	29,201	0,204	0,010	0,001	0,438	0,000

Les concentrations en MES, Zinc, Cuivre, Cadmium et hydrocarbures totaux et aromatiques polycycliques (HAP) sont inférieures au seuil 1B ou respectent les limites de qualité fixées par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

La DCO obtenue dépasse le seuil 1B. Toutefois, le rejet se faisant par infiltration sur place et non dans un cours d'eau, l'indicateur DCO « demande chimique en Oxygène » n'est une contrainte prépondérante.

La réalisation du projet d'aménagement de sécurité va contribuer fortement à une amélioration de la gestion des eaux pluviales de la chaussée. En effet, actuellement le système d'assainissement est inexistant.

Le système d'assainissement retenu (fossés enherbés) permettra l'infiltration en place le long de l'infrastructure. Ce système permet la dilution et de la diffusion de la pollution chronique contenue dans les eaux de ruissellement.

D'un point de vue quantitatif, la totalité des eaux pluviales sera infiltrée dans le sous-sol. Il n'y aura donc pas de modifications de la ressource naturelle renouvelable.

4. Gestion de la pollution accidentelle

En cas d'accident avec déversement de polluants sur la chaussée, les fossés enherbés permettront de recueillir la pollution accidentelle. Les services d'intervention délimiteront et piégeront la pollution dans la zone du déversement. Les sols pollués seront extraits et traités hors du site.

Le tracé des périmètres de protection du champ captant de la ville a été effectué en 2012, grâce au calcul du rayon d'action de chacun des forages F3, F4 et F5 en activité en fonction des débits autorisés dans l'arrêté préfectoral du 6 mars 2018 reportés dans le tableau ci-dessous et corrigés par les résultats obtenus à l'issue de la modélisation réalisée par ANTEA en décembre 2003 (Simulations complémentaires par modélisation hydrodynamique). Il a été complété par le périmètre de protection rapprochée des forages F1, F2 et F3, défini par P. Celet (février 1989). En effet, l'intégration des forages F1 et F2 désaffectés, dans le champ captant, permettra le cas échéant, de les exploiter à nouveau si besoin est.

	Forage F3	Forage F4	Forage F5
Q (m ³ /h)	91,67	141,67	141,67
e (m)	20	20	20
m	0,0036	0,0036	0,0036
r (m)	697	867	867
Distance aval-nappe (m)	465	578	578
Distance amont-nappe (m)	930	1156	1156

Le tracé de la zone d'appel des forages (*Fig. 7*) a pu être effectuée à partir des données précédentes complétées par les caractéristiques suivantes :

	Forage F3	Forage F4	Forage F5
Transmissivité (m ² /s)	4.10^{-2}	$3,7 \text{ à } 5,9.10^{-2}$	$3,2 \text{ à } 6,3.10^{-2}$
Coefficient d'emmagasinement		$3,6.10^{-3}$	

Le sens d'écoulement de la nappe est dirigé vers la rivière Ardon donc vers l'Ouest au droit de F3, vers le Nord-ouest sous F4 et F5 avec un gradient hydraulique de l'ordre de 1‰.

La distance minimale entre les forages actifs du champ captant et la RN2 est de 770 m. Cette distance est supérieure au rayon d'action calculé pour un temps de transfert de 50 jours de 697 m du forage F3, 1^{er} ouvrage impacté en cas de pollution accidentelle.

Par ailleurs, l'estimation de la zone d'appel théorique des forages par la méthode de Wyssling permet de supposer que les forages actifs ne risquent pas d'être affectés par une pollution accidentelle.

Compte-tenu de ces divers éléments, la mise en place d'un plan particulier d'intervention pourra être élaboré en liaison avec le service gestionnaire de l'infrastructure en cas de pollution accidentelle.

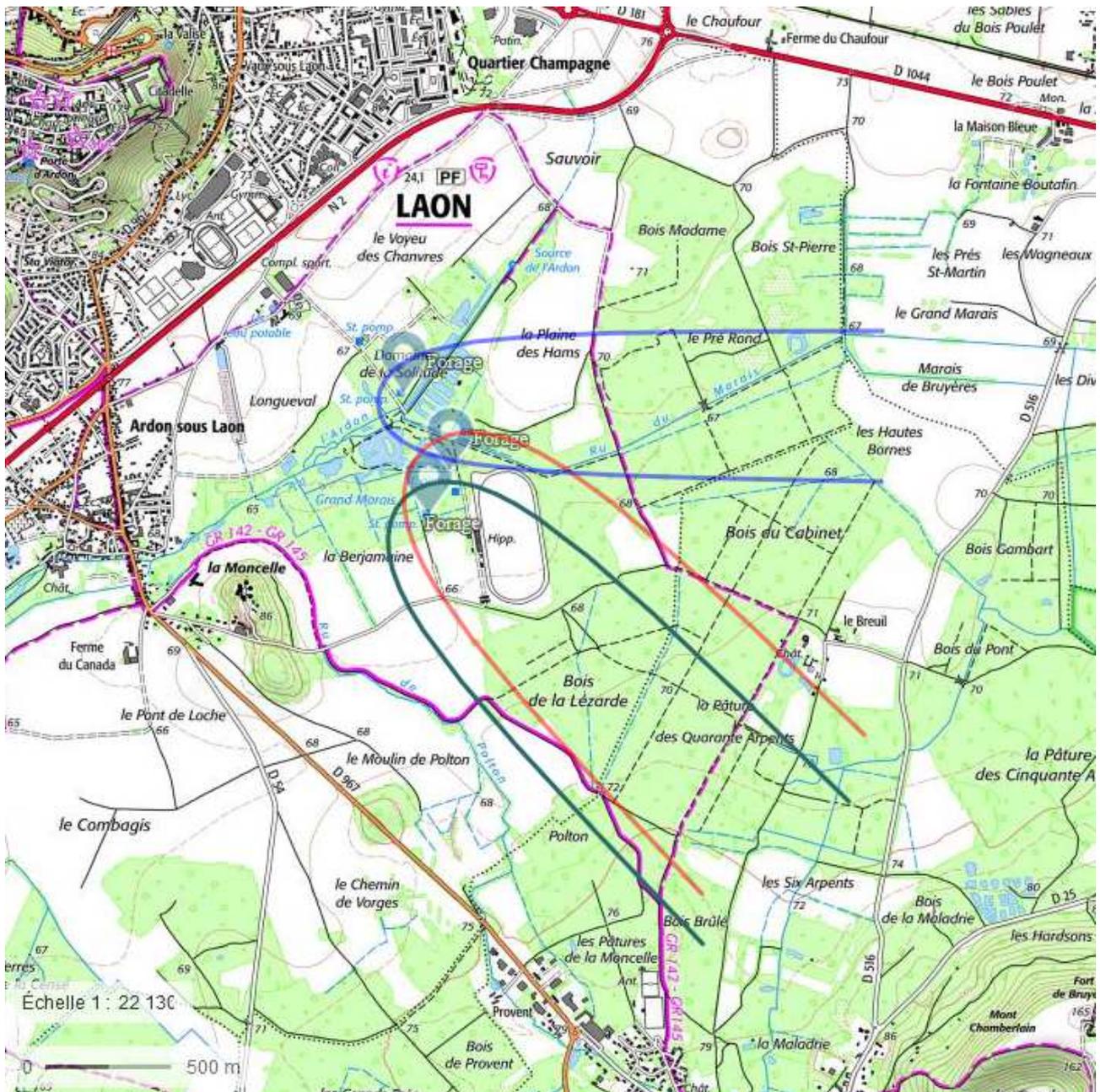


Figure 7 – Représentation géographique de la zone d'appel des forages F3, F4 et F5.

V. AVIS HYDROGÉOLOGIQUE

Le projet d'aménagement de la RN2 entre l'ouvrage d'art de l'Ardon et le giratoire dit 8 de l'Europe 9 prévoit l'infiltration des eaux pluviales de chaque bassin versant routier dans des fossés enherbés positionnés le long de l'infrastructure.

D'un point de vue géologique, la craie est recouverte par une plus ou moins faible épaisseur de limons.

La nature de l'ensemble de ces travaux (profondeur des terrassements, nature des matériaux employés) apparaît compatible avec la préservation de la ressource en eau, sous réserve des précautions élémentaires.

La réalisation du projet d'aménagement de sécurité va contribuer fortement à une amélioration de la gestion des eaux pluviales de la chaussée. En effet, actuellement le système d'assainissement est inexistant.

Le calcul de charges polluantes des eaux de ruissellement de la voirie montre que la pollution chronique issue des voiries est compatible avec l'infiltration des eaux pluviales. L'effluent routier rejeté respectera les limites de qualité pour préserver la ressource en eau souterraine.

En cas de pollution accidentelle, le temps d'arrivée des polluants aux captages AEP en activité supérieur à 50 jours permet de mettre en place les dispositifs nécessaires à la préservation de l'eau pompée.

Afin de s'assurer d'une épaisseur de la zone non saturée d'au moins 1 m au droit des fossés enherbés, je demande que les essais géotechniques aient lieu en période de hautes-eaux (mars/avril) avec la réalisation d'un sondage dont la base atteigne l'altitude +65 m NGF. L'absence d'eau souterraine au-dessus de ce niveau de référence devra être vérifiée.

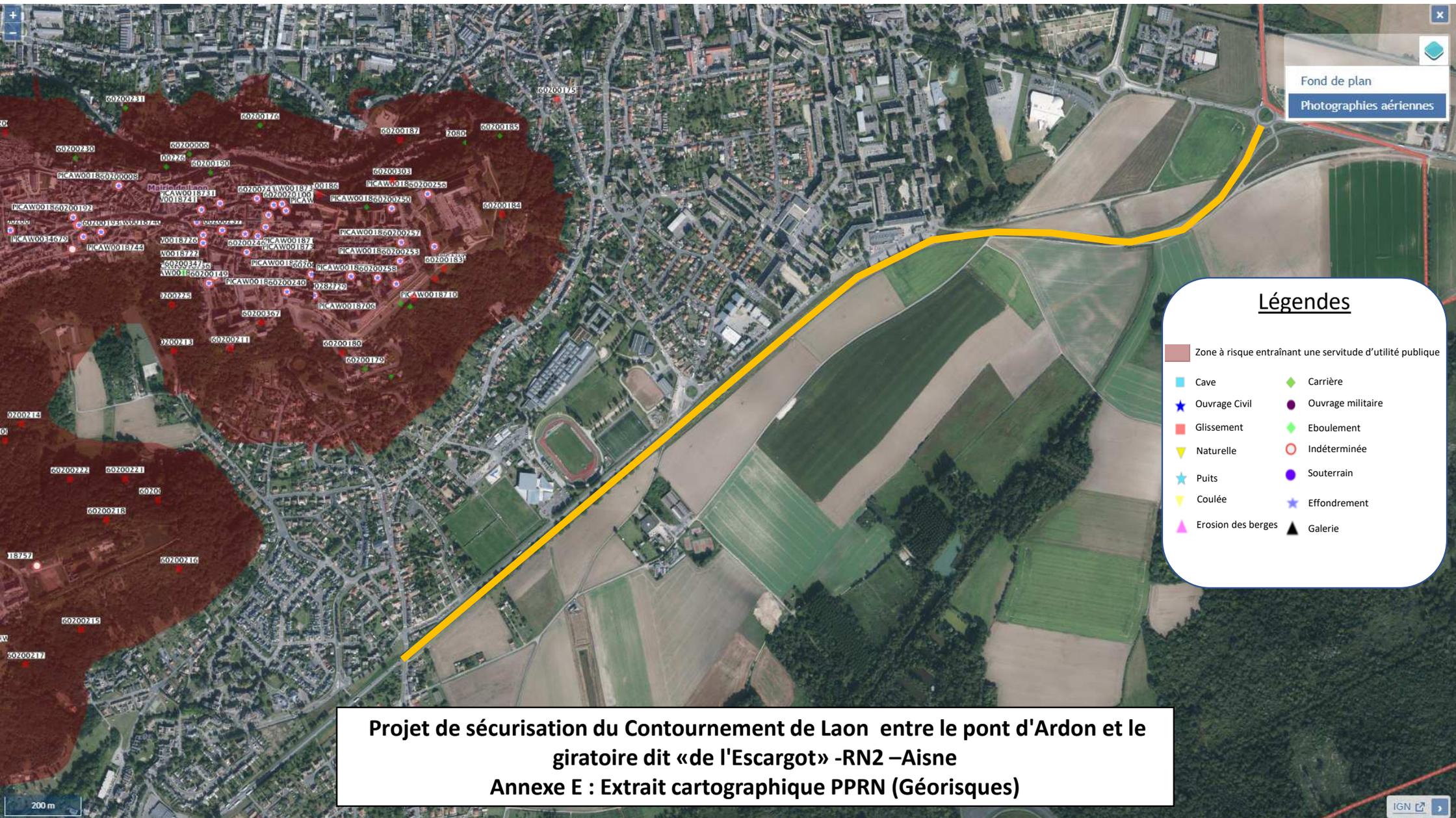
Dans ces conditions, le projet présenté permettra la préservation aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif de la nappe de la craie. Je donne, dans ce cas, un **avis favorable**.

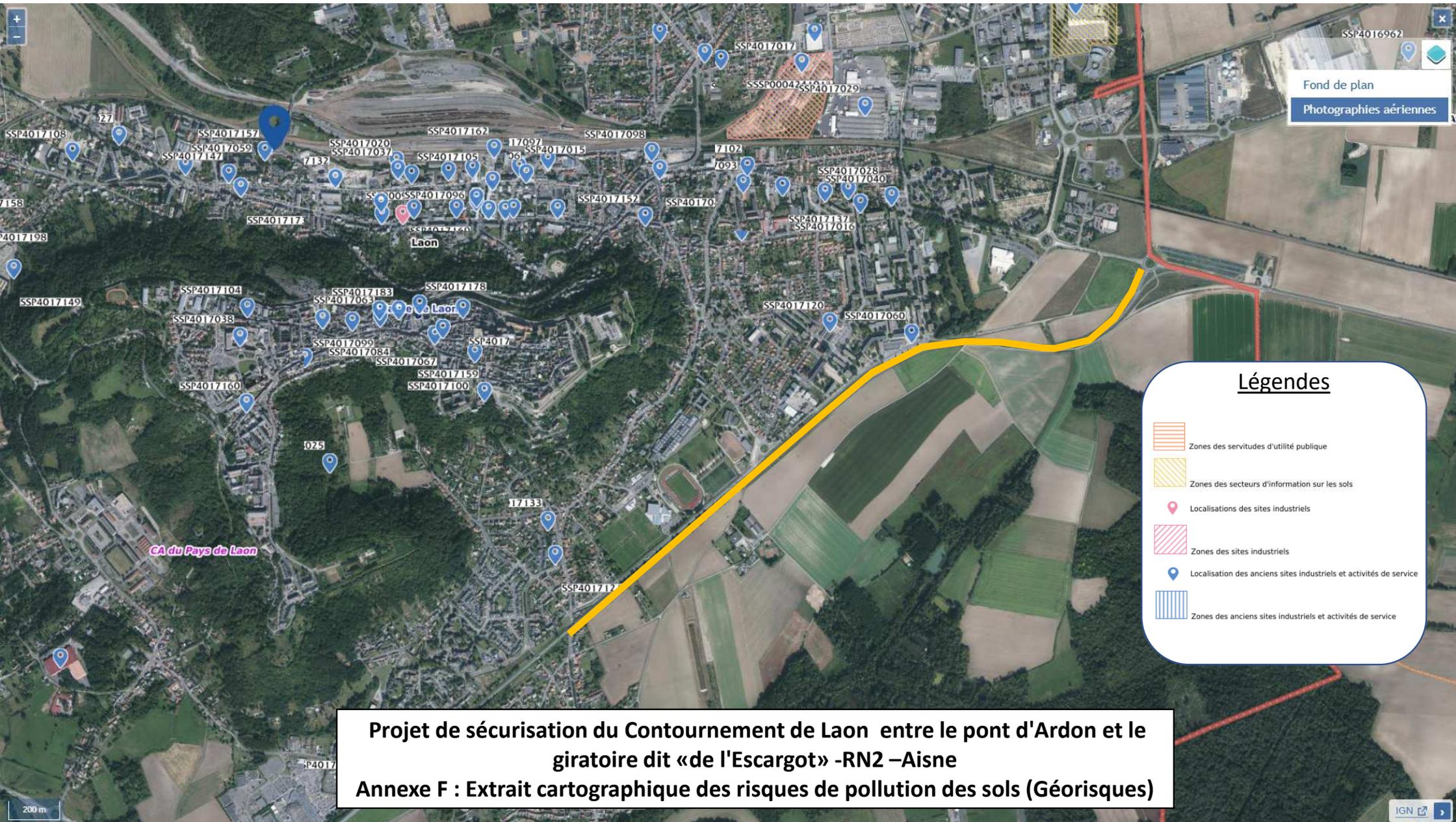
Lesquin, le 24 novembre 2024,

B. LOUCHE

Hydrogéologue Agréée en matière
d'hygiène publique pour le département







Fond de plan
Photographies aériennes

Légendes

-  Zones des servitudes d'utilité publique
-  Zones des secteurs d'information sur les sols
-  Localisations des sites industriels
-  Zones des sites industriels
-  Localisation des anciens sites industriels et activités de service
-  Zones des anciens sites industriels et activités de service

Projet de sécurisation du Contournement de Laon entre le pont d'Ardon et le giratoire dit «de l'Escargot» -RN2 –Aisne
Annexe F : Extrait cartographique des risques de pollution des sols (Géorisques)

200 m

IGN

Projet de sécurisation du Contournement de Laon **entre le pont d'Ardon et le giratoire dit «de l'Escargot»** **RN2 –Aisne**

Annexe G : Inventaire Faune Flore flash - 24-EEE-100

Le contournement de Laon désigne le tronçon de la RN2 reliant Étouvelles, au sud de Laon, à l'échangeur RN2-A26, au nord de Laon. Cette section de 13 km, actuellement en route bidirectionnelle avec quelques zones de dépassement, supporte un trafic moyen journalier atteignant les 17 000 véh/j dont 15 % de poids lourds. Elle se distingue notamment par son accidentologie très élevée (93 accidents entre 2014 et 2023 dont 7 mortels et 32 corporels). Conformément à la décision ministérielle du 8 novembre 2022 portant sur la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, le contournement de Laon va être intégralement mis à 2x2 voies.

Dans ce cadre, la DREAL pilote les études de mise à 2x2 voies de l'ensemble du contournement. C'est une opération lourde, estimée à ce stade (estimation non consolidée, hors acquisition foncière et dépenses environnementales, notamment) entre 70 et 100 M€. Elle nécessitera notamment une déclaration d'utilité publique (DUP). Ce projet s'inscrit dans une temporalité de réalisation de long terme, à échéance 10 ans.

Sans attendre ce terme, la DIR Nord engage une opération anticipée plus modeste sur une première section du contournement de Laon, la plus accidentogène, avec l'objectif de sécuriser ce secteur notamment par une séparation à l'axe des flux. Cette opération, dite de sécurisation du contournement de Laon, peut être réalisée à court terme sur l'emprise actuelle de la voie, sans déclaration d'utilité publique et en ne remettant pas en cause la poursuite de la mise à 2x2 sur le reste du contournement à terme.

Pour ce scénario de sécurisation et sur le plan environnemental, la DIRN a pu s'appuyer sur un inventaire Faune Flore flash réalisé en 2024 et mis à disposition par la DREAL Hauts-de-France. Ce dernier est réalisé par le bureau d'étude PCM Environnement dans le cadre des premières études de sensibilité environnementale du projet de long terme sur les 13 km de la déviation de Laon.

Cette étude préliminaire permet de confirmer de manière indicative que la RN2 constitue déjà un milieu artificialisé longitudinal situé dans un environnement ordinaire au sein d'une frange suburbaine et du parcellaire agricole. Le projet consistant en un modeste élargissement de la plate-forme routière, il n'intercepte pas de périmètres d'inventaires ou de zones écologiques à enjeux : faune, flore ou zones sensibles humides.... De par sa configuration actuelle, le projet n'amènera pas de contraintes supplémentaires vis à vis des continuités écologiques. La carte de l'annexe C fait apparaître une distance importante vis à vis des milieux naturels les plus proches (ZNIEFF 1 ou 2, Zone Humide de la Souche).

Une procédure d'autorisation sur l'alignement d'arbres existant, régie par le Décret n° 2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique sera obligatoire. La DIR Nord s'engage à appliquer toutes les mesures de compensations écologiques qui découleront de la décision préfectorale dépendante du code de l'environnement. A l'homologie avec d'autres opérations équivalentes et de sécurité, comme par exemple sur la RN31 à Muizon ou à Fismes (dans la Marne), la DIRN s'est engagé dans une démarche vertueuse et endogène avec des programmes de replantations et de renaturation spécifiquement adapté aux contextes locaux et en partenariat avec les acteurs locaux : collectivités, PNR, CRPN, DDT ...

En phase travaux : les conséquences sur l'environnement seront limitées à : du bruit, des vibrations, et au défrichage de haie et à l'abattage d'un alignement d'arbres.

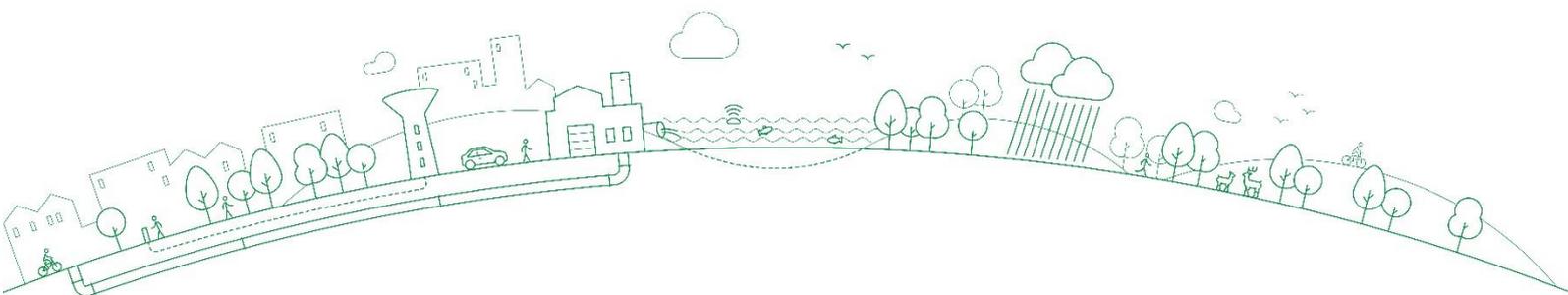
En phase exploitation : aucune incidence sur la biodiversité avoisinante.



Mise à 2*2 voies de la RN2 à Laon

Inventaires faune flore flash

24-EEE-100



MAITRE D'OUVRAGE

DREAL Hauts de France

MAÎTRE D'ŒUVRE

REDACTEUR



1 rue Jean Macé, BP22
76720 Val de Scie – Auffay
ecologie@pcm-ingenierie.fr

EQUIPE

--	--	--

Tableau de suivi des modifications

DATE	INDICE	DESIGNATION	AUTEUR	APPROBATEUR
	0	Rapport		
	1			
	2			

Suivi des modifications

Indice 1 :

Indice 2 :

TABLE DES MATIERES DU RAPPORT

CHAPITRE I - CONTEXTE ET METHODES.....	6
I.1 - La Route Nationale 2 à Laon.....	6
I.2 - Localisation de la zone d'étude	6
I.3 - Méthodologie d'inventaires.....	8
CHAPITRE II - SYNTHESE DE LA BIBLIOGRAPHIE	9
II.1 - Les milieux naturels remarquables.....	9
II.1.1 - Les sites Natura 2000.....	9
II.1.2 - Les ZNIEFF	11
II.2 - Données INPN	13
II.2.1 - Etouvelles	13
II.2.2 - Chivy-lès-Etouvelles.....	13
II.2.3 - Laon.....	13
II.2.4 - Athies sous Laon.....	14
II.2.5 - Chambry	14
CHAPITRE III - LES RESULTATS DES INVENTAIRES	15
III.1 - Conditions d'interventions.....	15
III.1.1 - Les données de la flore	15
III.1.2 - Les Habitats.....	21
III.2 - La faune	26
CHAPITRE IV - SONDAGES PEDOLOGIQUES.....	31
IV.1 - Prélocalisation des zones humides.....	31
IV.2 - Sondages pédologiques	31
CHAPITRE V - ENJEUX ECOLOGIQUES.....	35
CHAPITRE VI - ANNEXES	39
VI.1 - Annexe 1 Liste Flore	40
VI.2 - Annexe 2 Liste Faune	44

CHAPITRE I - CONTEXTE ET METHODES

I.1 - La Route Nationale 2 à Laon

Après une concertation publique ayant eu lieu en 2022, et dans l'objectif de sécuriser et fluidifier le trafic entre Etouvelles et Avesnes-sur-Helpes, l'Etat a pris l'engagement de contribuer à la mise à 2*2 voies de la RN2. Ce chantier d'envergure, réalisé secteur par secteur, comporte de multiples contraintes, avec des accès directs (sorties de champs ou d'habitations) à déplacer, aménager les accès et sorties pour une bonne desserte des communes et commerces, et doit intégrer une réflexion multimodale et environnementale.

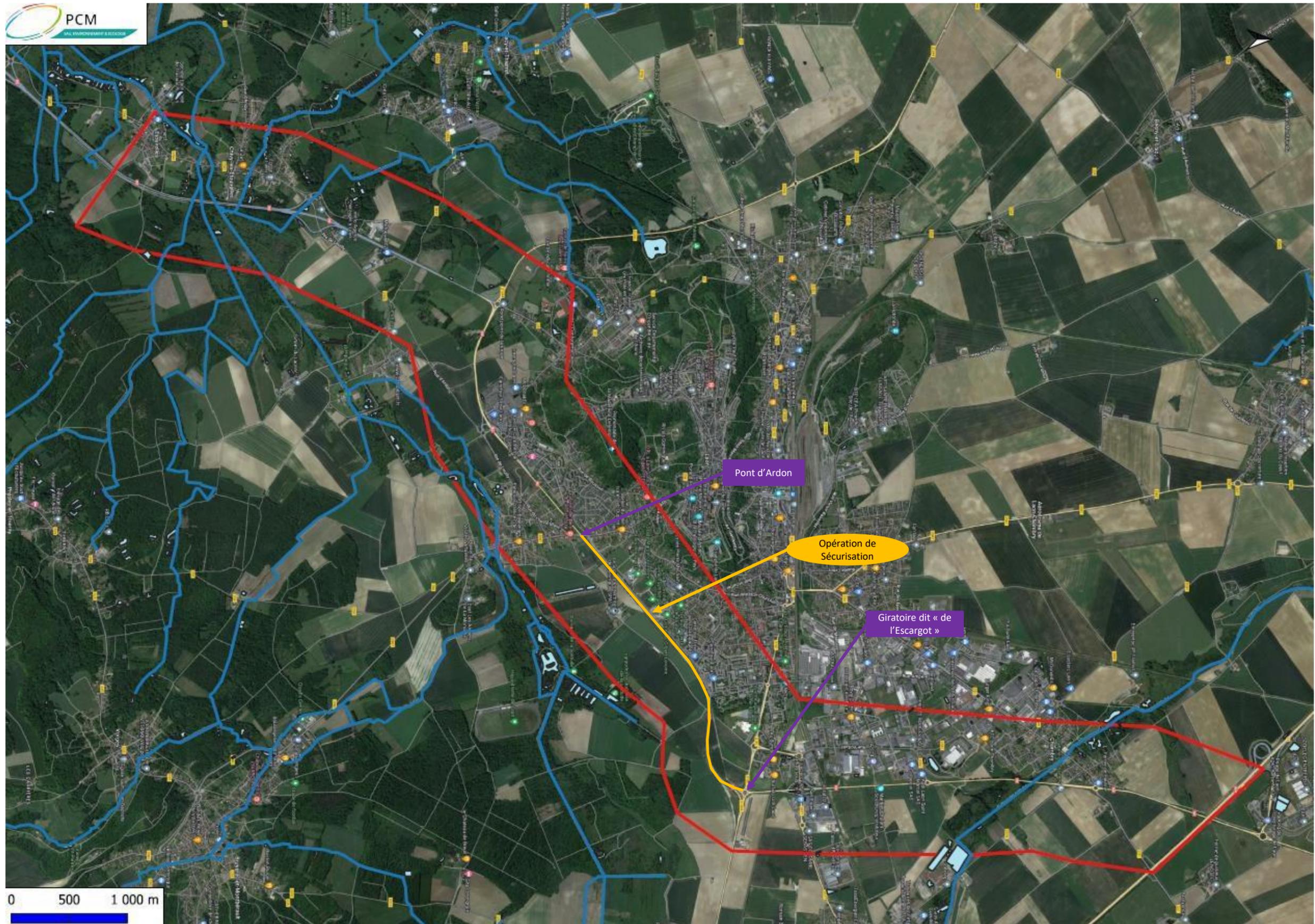
Le projet s'inscrit dans la cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, visant à mobiliser et mettre en avant les atouts du territoire, aux côtés de projets d'éducation, numériques, santé, tourisme, culture...

Au niveau du contournement de Laon, ce sont quotidiennement 12000 à 17000 véhicules avec de 9 à 23% de poids-lourds. Si les études et perspectives d'évolution du territoire ne traduisent pas une congestion des infrastructures, les enjeux sont surtout liés la sécurité avec un taux d'accidentalité très élevé (environs 2.5 fois le taux de référence).

Afin de prendre toute la mesure des enjeux environnementaux, des inventaires flash de la faune et de la flore ont été réalisés à la demande du Maître d'Ouvrage au printemps et début d'été 2024.

I.2 - Localisation de la zone d'étude

La zone d'étude pour le secteur de Laon représente un fourreau de 500m de part et d'autre de la RN2 actuelle, d'Etouvelles jusqu'au nord de Chambry. La carte page suivante présente l'ensemble de cette zone.

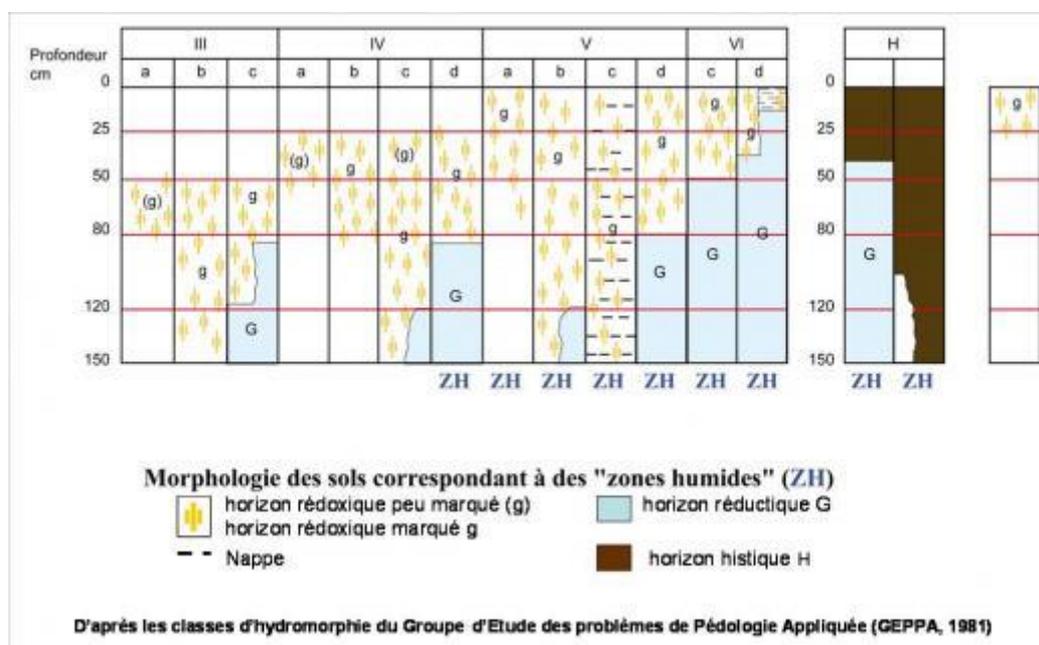


I.3 - Méthodologie d'inventaires

Au regard de l'étendue de la zone d'étude, les inventaires ont porté sur des secteurs cibles, caractéristiques, et variés. Le secteur de Laon a été couverts par 4 journées d'inventaires faune et flore, réparties selon les conditions météorologiques, afin d'être le plus favorable aux observations. Une recherche bibliographique sur les espèces présentes et les milieux naturels remarquables a été réalisée avant le terrain. Cette recherche a pour but également de mieux cibler les milieux et les espèces cibles des inventaires.

Pour la flore, les habitats inventoriés sont parcourus selon la méthode des transects, en resserrant les pas dans les secteurs à forte diversité. L'objectif est ici d'avoir la liste la plus exhaustive possible et de repérer d'éventuelles espèces remarquables. Les habitats naturels sont définis selon la typologie Corine Biotope. Les listes obtenues sont comparées à la base de données DIGITALE pour les indices de rareté régionaux (Hauts de France).

Un passage complémentaire pour des sondages pédologiques a été réalisé pour identifier les secteurs humides lorsque la végétation n'était pas caractéristique. Il n'est ici pas question d'une délimitation exhaustive des zones humides du secteur, bien trop chronophage au regard du délai de l'étude, mais bien d'identifier la présence ou non de zones humides sur le fourreau de la zone d'étude. Les résultats des sondages, réalisés à la tarière à main (1.20m max), sont comparés aux classes GEPPA.



Concernant la faune, au regard des délais de l'étude, tous les individus observés, traces, chants, ont été notés. Il n'a pas été réalisé de recherches spécifiques d'un groupe en particulier. Les indices de rareté sont issus de l'Atlas dynamique de ClicNat.

CHAPITRE II - SYNTHÈSE DE LA BIBLIOGRAPHIE

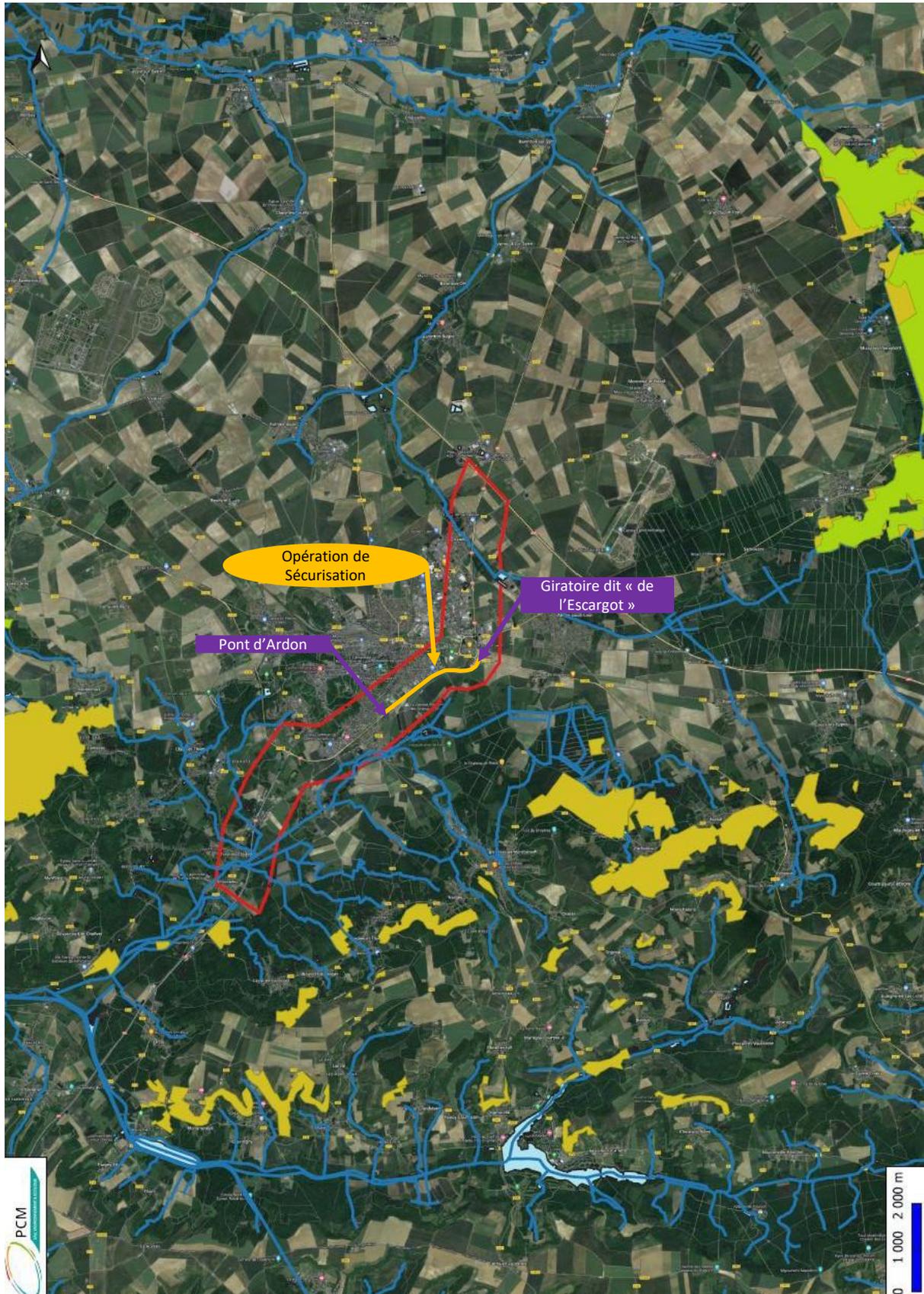
II.1 - Les milieux naturels remarquables

II.1.1 - Les sites Natura 2000

La zone d'étude n'est pas directement concernée par des sites Natura 2000. En revanche, on en recense 4 à proximité. Trois sont des sites liés à la Directive Habitats, le dernier étant défini selon la Directive Oiseaux.

- Situé à environ 500m au sud de la zone d'étude, le site **FR2200395 « Collines du Laonnais oriental »** (DH) est un site composite qui concerne une trentaine de communes. L'habitat classé à l'annexe 1 de la directive et majoritaire sur le site est la Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum (26.27%), mais on trouve également les vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses (1.32%), ou encore les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, habitats d'Orchidées remarquables (1%). Ce site abrite en particulier 5 espèces de Chiroptères (Murins et Rhinolophes) et les deux espèces de Vertigo. On y recense également le Cuivré des marais, petit papillon du groupe des Azurés.
- A environ 3km à l'ouest, le site **FR2200396 « Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin »** s'étend sur 5 communes. Défini selon la Directive Habitats, on y retrouve les habitats de Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (7.62%), les Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses (3.61%), les Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (2.46%), ou encore les tourbières boisées (2.09%). Concernant les espèces d'intérêt communautaire, on retrouve à nouveau les 5 espèces de Chiroptères, le Triton crêté, le Vertigo de Des Moulins et le Cuivré des marais.
- A un peu plus de 6 km à l'est, le site du « **Marais de la Souche** » est à la fois Directive Habitats (**FR2200390**) et Directive Oiseaux (**FR2212006**). Parmi les habitats du site, on retrouve les Pelouses calcaires de sables xériques (2%), les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires (1%) et les Marais calcaires à *Cladium mariscus* (1%). Les espèces classées dans la Directive Habitats que l'on retrouve ici sont les 2 Vertigos, l'Ecaille chinée, la Leucorrhine à gros thorax, le Cuivré des marais et le Triton crêté. Du côté des Oiseaux, le site abrite de nombreuses espèces dont , entre autres, l'Oedicnème criard, le Hibou des marais, le Butor étoilé, le Blongios nain ou encore le Busard des roseaux.

La carte en page suivante localise les différents sites Natura 2000 par rapport à la zone d'étude.

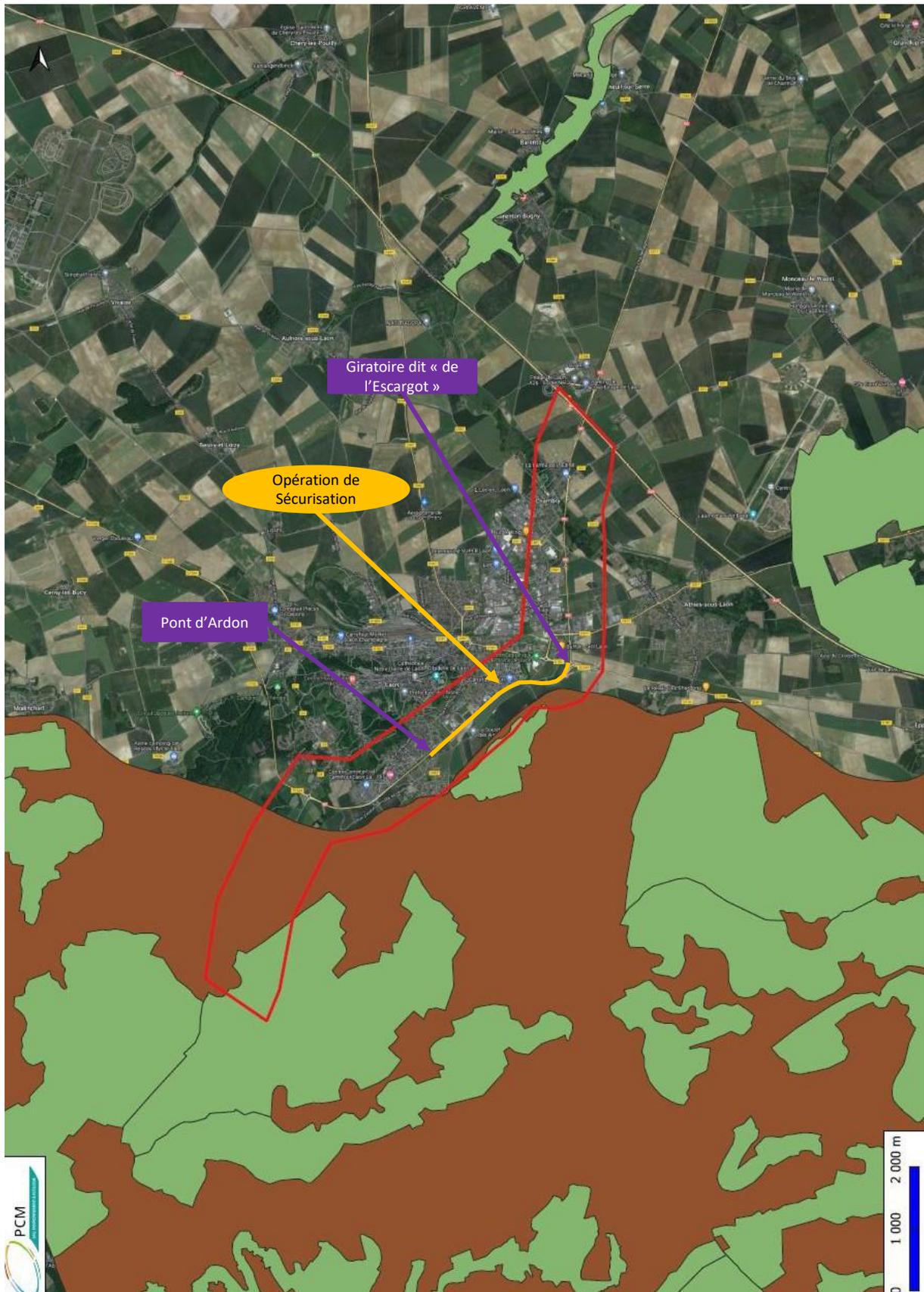


II.1.2 - Les ZNIEFF

Toute la partie sud de la zone d'étude est classé en ZNIEFF. On recense 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique :

- ZNIEFF de type 2 « Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional », ce site s'étend sur plus de 36000 ha et englobe pas moins de 24 ZNIEFF de type 1. Avec une très grande diversité d'habitats, de relief, la zone va de la Cuesta d'Ile de France à la vallée de l'Aisne, des plaines de Champagne à la Forêt de Saint Gobain.
- ZNIEFF de type 1 : « Marais de Leuilly, les pâtures de Nouvion et Bois Corneil à Nouvion le Vineux », à la pointe la plus au sud de la zone d'étude, se compose de boisements de chênaies acidoclines sur les sols sableux, d'aulnaie frênaie sur les sols argileux, associés à des prairies oligotrophes pâturées, bordées de formations buissonnantes, de roselières... Côté milieux aquatiques, outre les cours d'eau et fossés qui rejoignent l'Ardon, on note un gradient des mares allant des plus basiques aux acides à Sphaignes. Parmi les espèces déterminantes, on recense la Grenouille agile, l'Agrion joli et le délicat, le Pie-grièche écorcheur, la Bondrée apivore, la Decticelle des bruyères, les Laiches distante, millet, fausse-brize et tomenteuse, le Cirse anglais, le Marisque, la Bruyère quaternée, le Jonc couché, les Potamots nageant et coloré, le Cerisier à grappes, le Saxifrage granulé, le Scorsonère des prés et le Laiteron des marais.
- ZNIEFF de type 1 « le Marais du Domaine de la Solitude à Laon », qui couvre une centaine d'hectares, sur une tourbière alcaline de fond de vallée. Actuellement, le site est un complexe d'étangs et de fossés hérités de l'exploitation de la tourbe et de la pêche. De très nombreuses espèces sont recensées sur le site dont les fonctions d'habitats, de régulation hydraulique et de ralentissement du ruissellement sont importantes.

La carte des ZNIEFF est proposée en page suivante :



II.2 - Données INPN

Le site de l'INPN permet de connaître les espèces déjà recensées sur les communes traversées par le projet, d'identifier la liste des espèces menacées, protégées ou au contraire exotiques envahissantes.

La base de données est interrogée sur les 5 communes concernées : Etouvelles, Chivy lès Etouvelles, Laon, Athies sous Laon et Chambry. Les résultats sont présentés ci après :

II.2.1 - Etouvelles

Ici, le site recense 395 espèces tous groupes confondus, dont 214 espèces végétales, 40 Oiseaux, 59 Insectes et Araignées, 15 Mammifères et 9 Amphibiens et Reptiles. 61 espèces sont protégées et 31 sont indiquées comme menacées et quasi-menacées.

Les espèces protégées se répartissent comme suit :

- 32 Oiseaux
- 1 Mammifère, le Hérisson d'Europe
- 1 Insecte, le Cuivré des marais
- 13 Plantes dont deux Drosera, la Gentiane des marais, ou encore la Stellaire des marais
- 9 Amphibiens et Reptiles dont la Vipère péliade, la Grenouille agile ou le Crapaud commun.

5 espèces invasives sont notées sur la commune dont les Solidages du Canada et géant, la Renouée du Japon, le Raton laveur et la Coccinelle asiatique.

II.2.2 - Chivy-lès-Etouvelles

On retrouve ici sensiblement les mêmes quantités d'espèces avec un total de 386 dont 60 protégées et 35 menacées.

Les espèces protégées sont sensiblement les mêmes, avec

- 27 Oiseaux
- 2 Mammifères (ajout de l'Ecureuil roux)
- 2 Poissons, l'Anguille et le Brochet
- 11 Plantes
- 13 Amphibiens et Reptiles (ajout en particulier des Tritons)

6 espèces invasives sont indiquées dont la Perche-soleil, le Robinier et la Sporobole des Indes.

II.2.3 - Laon

C'est la plus grande commune du territoire. Ici ce sont un total de 1572 espèces recensées dont 196 protégées et 155 menacées. La commune compte pas moins de 39 Mollusques, 145 Oiseaux, 30 Mammifères, 249 Insectes, 887 Plantes, 24 Reptiles et Amphibiens.

Concernant les espèces protégées, on recense

- 126 Oiseaux
- 4 Mammifères dont le Muscardin (le Loup est cité mais pour dernière observation en 1814)

- 1 Poisson, l'Anguille
- 1 Insecte, le Cuivré des marais
- 33 Végétaux dont l'Orchis négligé
- Les 23 Reptiles et Amphibiens

20 espèces invasives sont recensées dont 14 végétales et 6 animales (Tortue de Floride, Ragondin, Pyrale du Buis et Tigre du Platane entre autres)

II.2.4 - Athies sous Laon

617 espèces sont recensées sur le site dont 75 protégées, 29 sont menacées. La majorité des espèces sont végétales (402), pour 71 Oiseaux et 12 Mammifères.

On compte 57 espèces d'Oiseaux protégées, pour 3 Mammifères, 3 Végétaux, 8 Reptiles et Amphibiens.

7 espèces invasives sont indiquées dont l'Aster lancéolé et le Sénéçon du Cap.

II.2.5 - Chambry

Sur cette commune qui correspond à la limite nord-est de la zone d'étude, 350 espèces sont indiquées avec 53 protégées et 24 menacées. 216 sont des végétaux, 54 des Oiseaux, 15 des Insectes et Araignées, 11 Mammifères, 2 Reptiles et Amphibiens.

Parmi les espèces protégées, on recense

- 43 Oiseaux
- 2 Mammifères
- 5 végétaux
- 2 Reptiles et Amphibiens.

Au regard de cette synthèse bibliographique, la présence de milieux remarquables et de nombreuses espèces protégées et/ou menacées sur les 5 communes fait du territoire un milieu favorable à la biodiversité. La présence d'espèces invasives reste toutefois un enjeu important lors de chantiers majeurs comme celui envisagé pour la RN2.

CHAPITRE III - LES RESULTATS DES INVENTAIRES

III.1 - Conditions d'interventions

Les conditions les plus favorables pour les inventaires faune sont par beau temps, vent nul ou faible, plutôt chaud pour les Insectes et Reptiles.

Les conditions météo de ce printemps 2024 sont assez instables, avec l'effet de « gouttes froides » limitant les températures et amenant des précipitations régulières. Toutefois, quelques journées moins humides ont permis de mener à bien les opérations. Le tableau suivant résume les conditions des journées d'interventions (source www.infoclimat.fr station Laon) :

date	Tmin	Tmax	météo
06/05/2024	11	18	assez couvert, vent faible
28/05/2024	9,5	14,9	très couvert, humide mais pas de pluie
12/06/2024	4,3	17,7	frais, quelques éclaircies
25/06/2024	13,7	29,8	beau chaud, vent faible

III.1.1 - Les données de la flore

Pour l'ensemble de la zone d'étude, sur des secteurs ciblés, ce sont 192 espèces végétales qui ont été observées. 41 sont caractéristiques de zones humides selon l'arrêté de 2018, que l'on retrouve essentiellement dans les marais de l'Ardon et à proximité des cours d'eau. Le tableau en page suivante liste ces espèces.

Laon-La Capelle
printemps/ début d'été 2024

								Laon Sud-Ouest	Laon sud Bois/mare	Laon sud Peupleraie	Laon sud Etang/Bois	Laon coteau	Laon bassin VW	Laon Boisement NE
Code TAXREI	Taxon TAXREF	Nom français	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Intérêt patrimonial	Indicateur Zones Humides	Invasives	06/05/2024	28/05/2024	12/06/2024	25/06/2024		
	3984	Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x		
	8321	Angelica sylvestris L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x				
	2677196	Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x				
	4000	Betula pubescens Ehrh., 1791	I	AC?	LC	Non	Nat	N	x			x	x	
	3474	Caltha palustris L., 1753	I	AC	LC	Non	Nat	N	x					
	5562	Cardamine pratensis L., 1753	I	C	LC	Non	Nat	N	x					
	11521	Carex acutiformis Ehrh., 1789	I	C	LC	Non	Nat	N	x	x	x	x	x	
	11435	Carex otrubae Podp., 1922	I	AC	LC	Non	Nat	N	x					
	11459	Carex paniculata L., 1755	I	AC	LC	Non	Nat	N		x				
	10560	Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769	I	C	LC	Non	Nat	N		x		x		
	8630	Convolvulus sepium L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x		x			
	11265	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	I	AC	LC	pp	Nat	N				x	x	
	7648	Epilobium hirsutum L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x		
	7649	Epilobium parviflorum Schreb., 1771	I	CC	LC	Non	Nat	N				x	x	
	2677555	Eupatorium cannabinum L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x	x			
	6703	Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	I	C	LC	Non	Nat	N	x	x				
	3880	Humulus lupulus L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x		x			
	13116	Iris pseudacorus L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x	x		x	
	11187	Juncus bufonius L., 1753	I	C	LC	Non	Nat	N				x	x	
	11184	Juncus compressus Jacq., 1762	I	PC	LC	Oui	Nat	N				x	x	
	11209	Juncus effusus L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N				x	x	
	11202	Juncus inflexus L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x		x			
	4229	Lychnis flos-cuculi L., 1753	I	AC	LC	Non	Nat	N	x					
	8872	Lycopus europaeus L., 1753	I	C	LC	Non	Nat	N					x	
	7551	Lythrum salicaria L., 1753	I	C	LC	Non	Nat	N		x				
	4872	Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821	I	C	LC	Non	nat	N	x					
	2677825	Phalaris arundinacea L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x				x	
	11950	Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	I	C	LC	Non	Nat	N	x	x	x	x	x	
	5294	Populus alba L., 1753	C	PC?	NAa	Non	Nat	N						x
	6873	Prunus padus L., 1753	I	PC	LC	Oui	Nat	N	x	x				x
	3619	Ranunculus repens L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x					x
	5370	Salix alba L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x	x	
	5379	Salix aurita L., 1753	I	AR	LC	Oui	Nat	N	x			x	x	
	5381	Salix cinerea L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N		x				
	2677496	Scrophularia auriculata L., 1753	I	C	LC	Non	Nat	N		x				
	8531	Solanum dulcamara L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N		x				
	4099	Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	I	AR	NT	Oui	Nat	N	x					
	8760	Symphytum officinale L., 1753	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x	x	x		
	3696	Thalictrum flavum L., 1753	I	PC	LC	Oui	Nat	N			x			
	9830	Valeriana officinalis subsp. repens (Host) O.Bolò	I	?	DD	Non	Nat	N			x			
	2677486	Veronica beccabunga L., 1753	I	C	LC	Non	Nat	N		x				

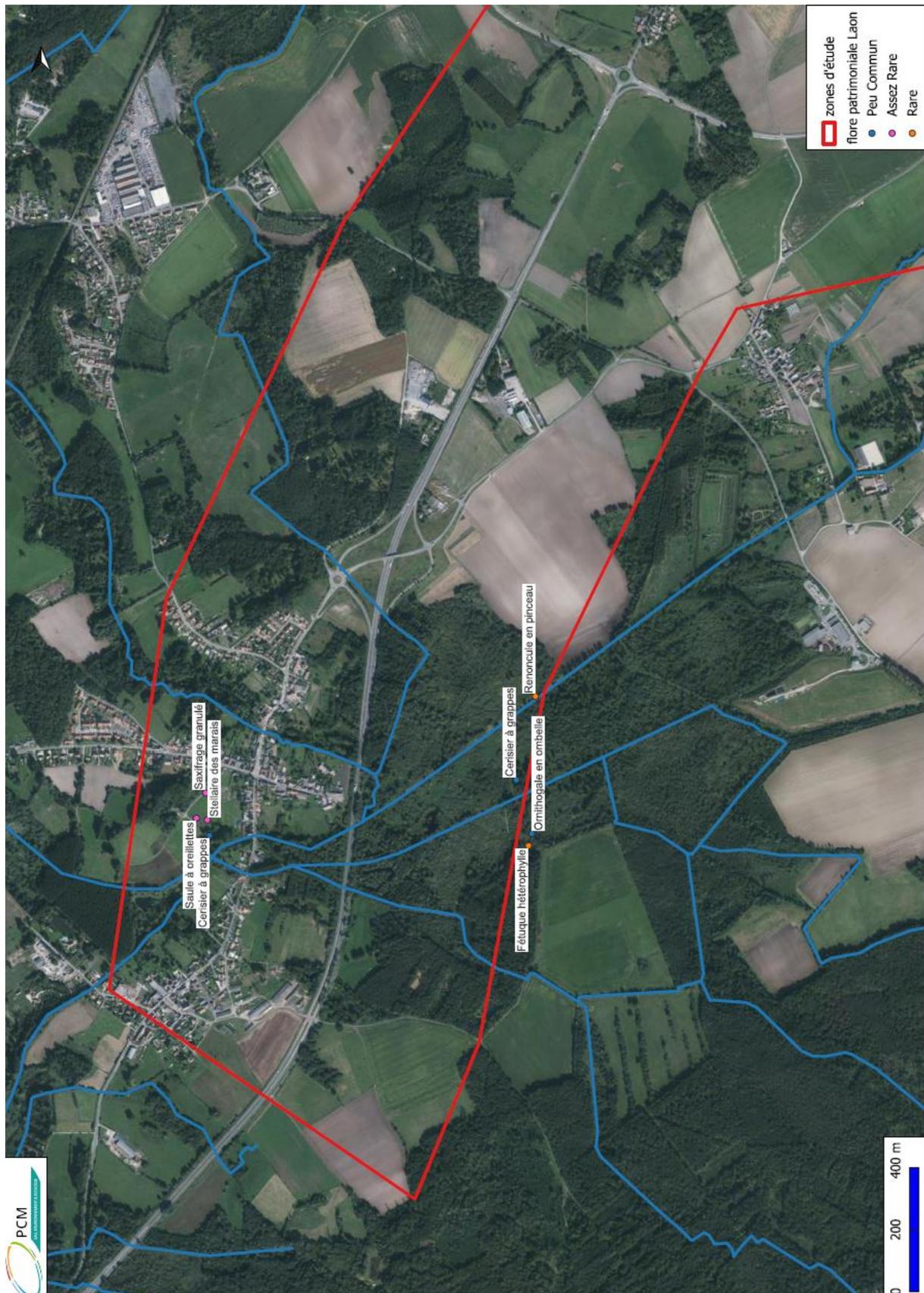
10 espèces sont indiquées dans la base de données comme étant d'intérêt patrimonial. Elles sont observées sur la partie sud-ouest de la zone d'étude et au niveau du bassin Volkswagen à l'est de Laon. Elles sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

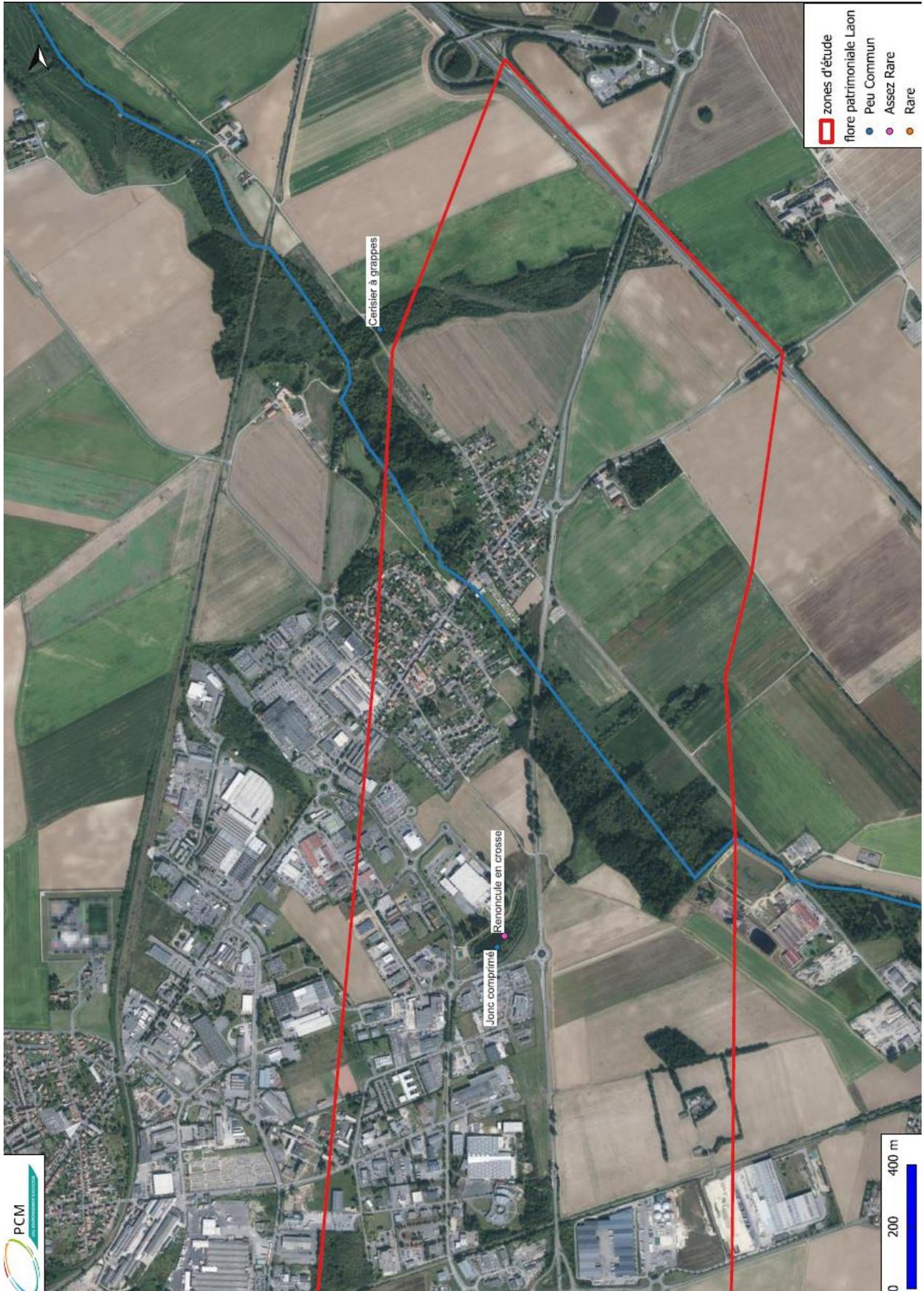
<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle	I	R
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc comprimé	I	PC
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle (taxon triploïde) ; Dame-d'onze-heures	I	PC
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	I	PC
<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes ; Putiet	I	PC
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794	Renoncule en crosse	I	AR
<i>Ranunculus penicillatus</i> (Dumort.) Bab., 1874	Renoncule en pinceau (s.l.)	I	R
<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes ; Petit Marsault	I	AR
<i>Stellaria palustris</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais	I	AR
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	I	PC

La Fétuque hétérophylle, rare, est retrouvée dans la partie sud-ouest, en lisière. La Renoncule en pinceau, rare également, est présente dans l'Ardon et ponctuellement ses affluents. Pour les espèces assez rares, on retrouve la Renoncule en crosse dans le bassin Volkswagen, de même que le Saule à oreillettes que l'on retrouve également à proximité de la station d'épuration au sud d'Etouvelles. La Stellaire des marais est retrouvée çà et là dans la prairie à Etouvelles, mais également en bordure de chemin dans la zone humide vers l'Ardon.

Sur les zones ciblées des inventaires, 4 espèces floristiques invasives ont été recensées : le Buddleja, le Robinier, le Séneçon du Cap, le Solidage du Canada et l'Aster lancéolé. La Vergerette du Canada est omniprésente et malgré son caractère envahissant dans de nombreuses régions, elle n'est pas indiquée comme invasive dans la base de données. Elle reste toutefois considérée comme telle dans notre interprétation.

Quelques espèces sont plantées ou subsponnées. C'est le cas du Rosier, de l'If, de certains pieds de Groseiller.





Quelques espèces flore :



Ranunculus circinatus

Potamogeton crispus



Ophrys apifera

Anacamptis pyramidalis



Viola arvensis

Ornithogalum umbelatum

III.1.2 - Les Habitats

Au regard de la flore printanière observée, on peut distinguer 9 grands types d'habitats. Ces derniers restent à préciser avec des données plus complètes mais permettent de catégoriser la zone d'étude.

Aulnaie-frênaie : ce type de boisement humide est retrouvé à proximité de l'Ardon et des petits cours d'eau. Sur la partie sud-ouest de la zone d'étude, ce type d'habitat occupe une part importante de la zone humide du marais de l'Ardon.

Boisement de feuillus : ici, la formation boisée est un mélange d'Aulnes, Frênes, Saules, Erables, Chênes, sans réelle dominance d'une ou l'autre des espèces, ne permettant pas d'aller plus loin dans le classement, du moins au regard des inventaires flash réalisés.

Chênaie : boisement largement dominé par le Chêne pédonculé, il est présent au sud-ouest de la zone d'étude sur une parcelle. Il occupe un terrain en pente moyenne, sur une colline, hors zone hygrophile.

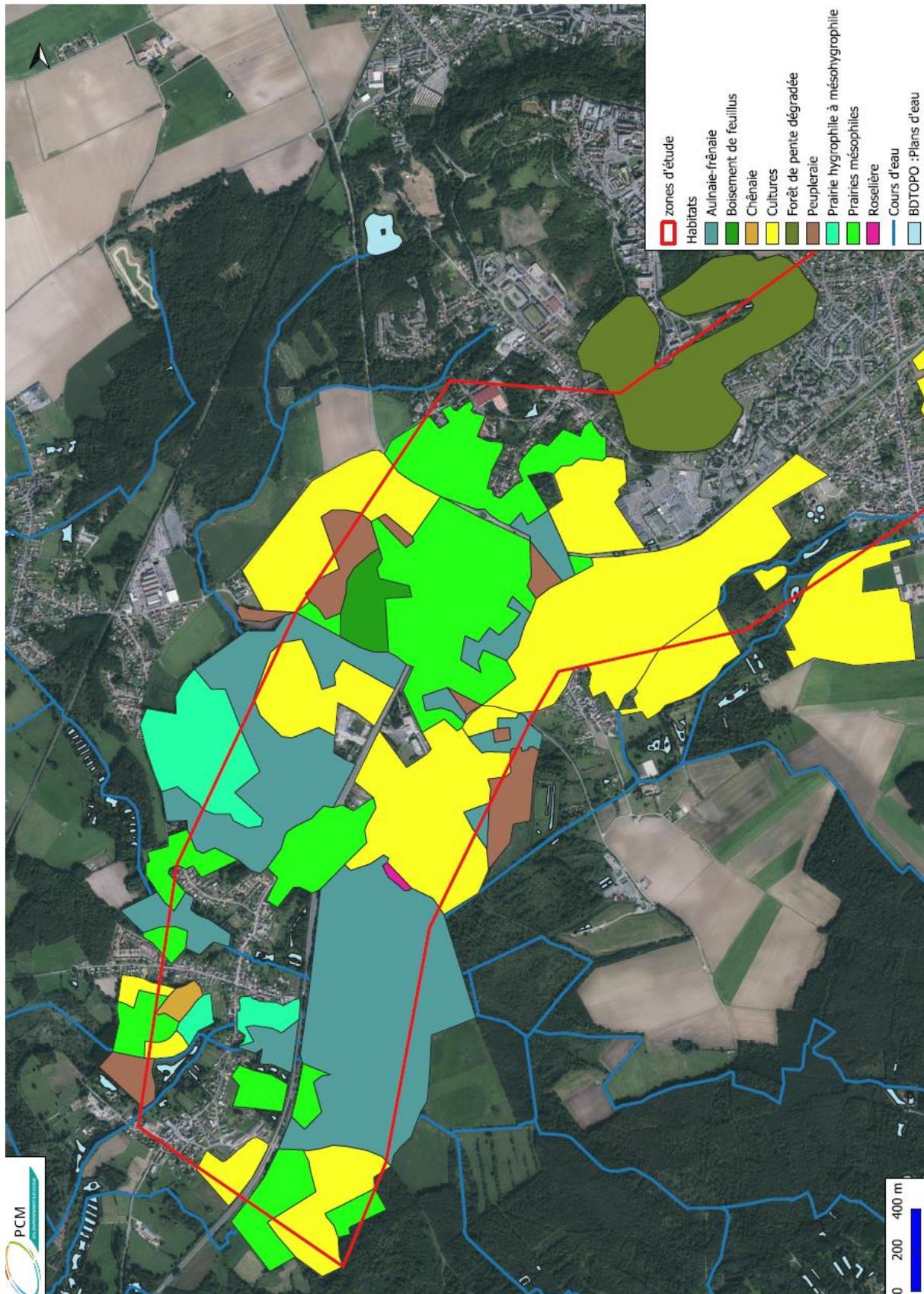
Forêt de pente dégradée : cette formation est essentiellement présente sur la butte de Laon. Les pentes boisées, raides, sont occupées par des Erables, Chênes, mais surtout du Robinier, du Lilas, ... De nombreuses espèces invasives et/ou subspontanées sont présentes dans la zone.

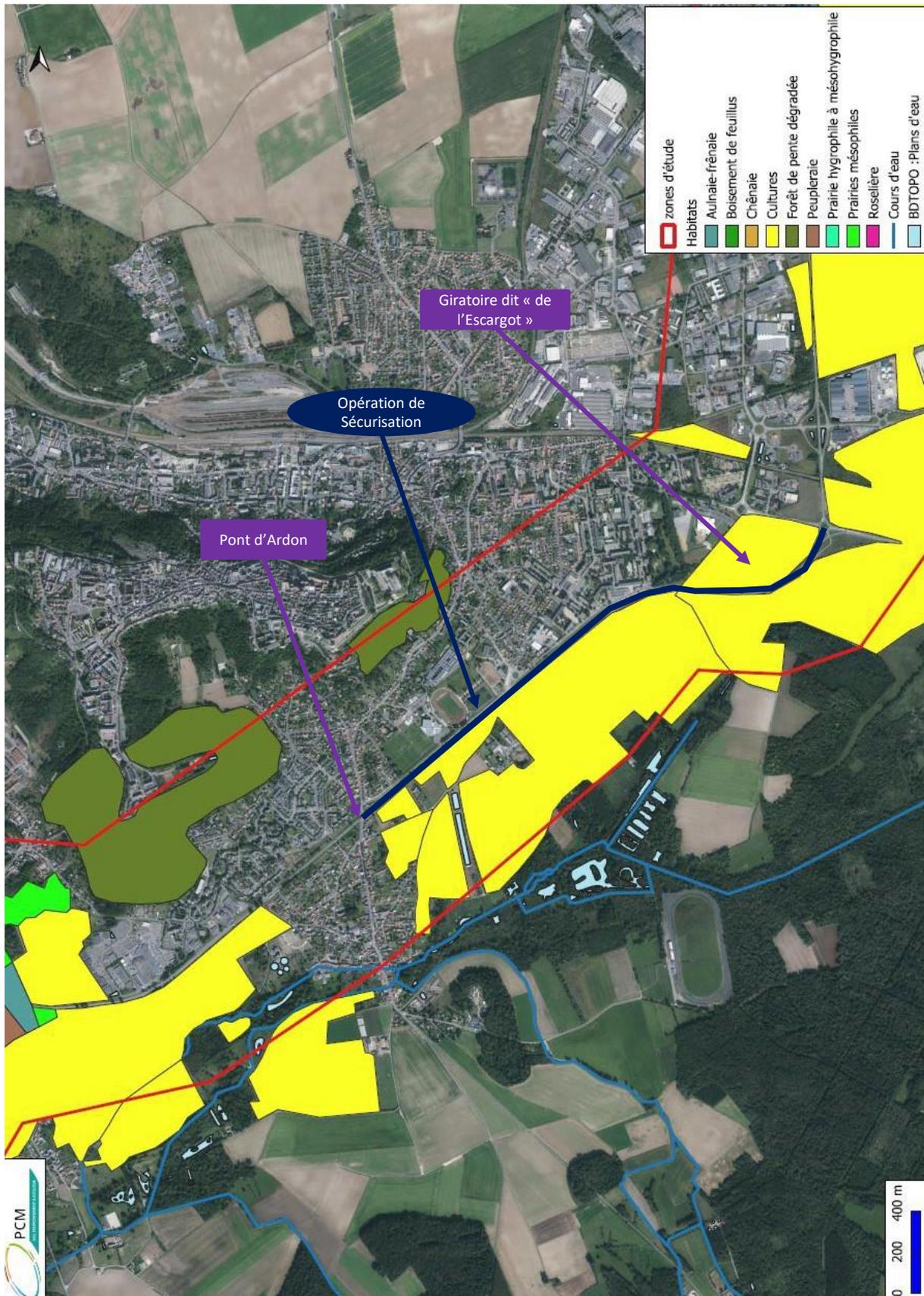
Peupleraies : une dizaine de parcelles de petites superficies sont occupées par ce type de production. Elles sont généralement en milieu hygrophile, en lien avec la consommation importante d'eau des Peupliers. Ici ce sont des peupliers noirs d'Italie qui sont cultivés.

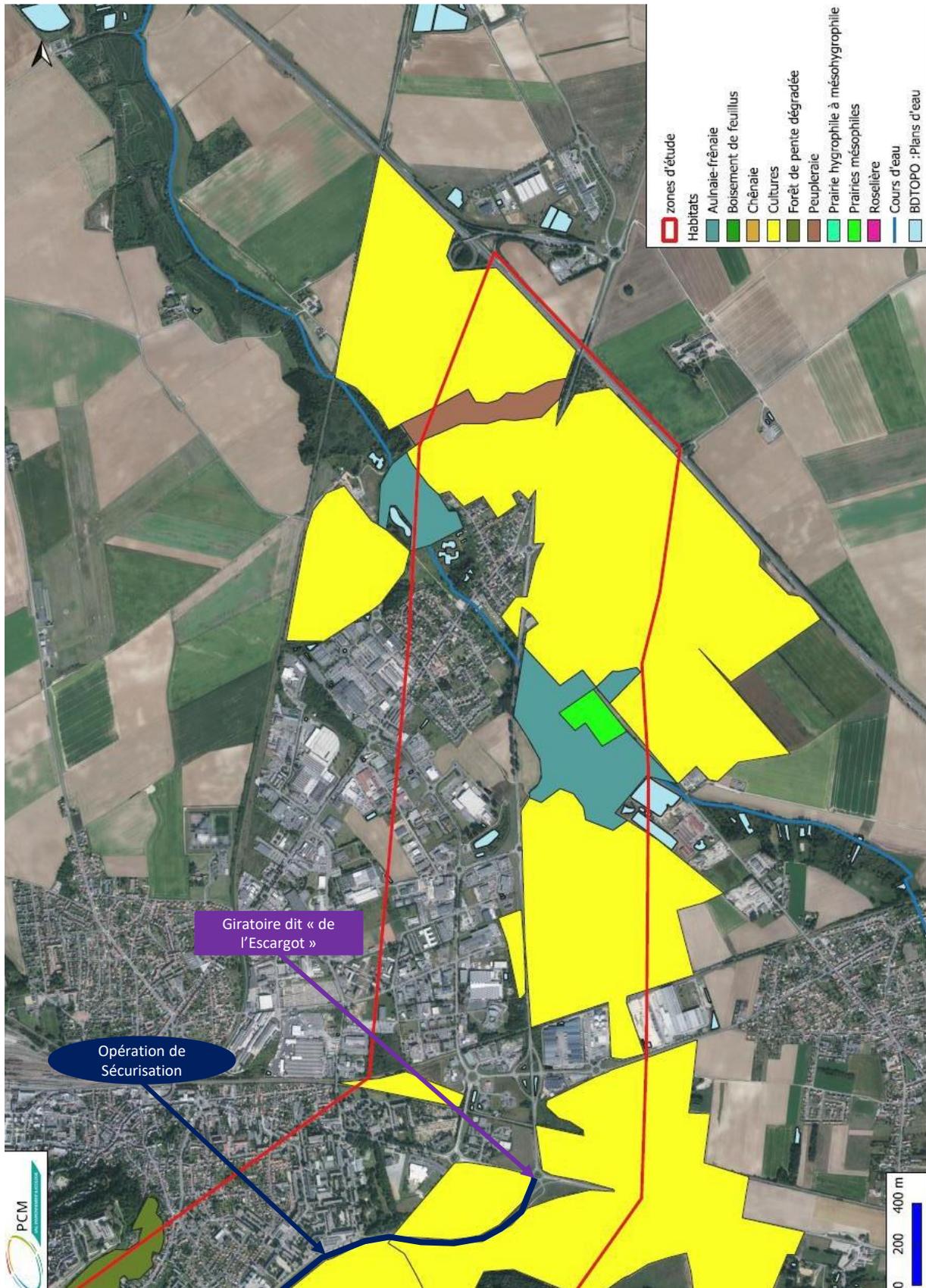
Prairies : essentiellement de fauche voir mixtes fauche et pâturage, on retrouve un degré variable d'humidité avec des prairies hygrophiles à mésohygrophiles à proximité des cours d'eau et dans le marais de l'Ardon, des prairies mésophiles plus loin et plus en hauteur au gré des petites collines. La caractérisation de l'hygrophilie est avant tout basée sur la présence d'espèces floristiques.

Roselière : Une parcelle allongée et étroite est occupée par une roselière secteur Route de Leuilly, vers l'Ardon, entre la partie boisée et les cultures.

Les autres parcelles sont en **cultures**, avec des parcelles de tailles plus ou moins grandes, mais en openfield. Quelques rares haies peuvent être ponctuellement présentes mais peu développées.







Quelques photos des habitats en place :



Prairie mésohygrophile



Culture



Prairie mésophile



Roselière



Forêt de pente dégradée



Plans d'eau et ceintures végétales

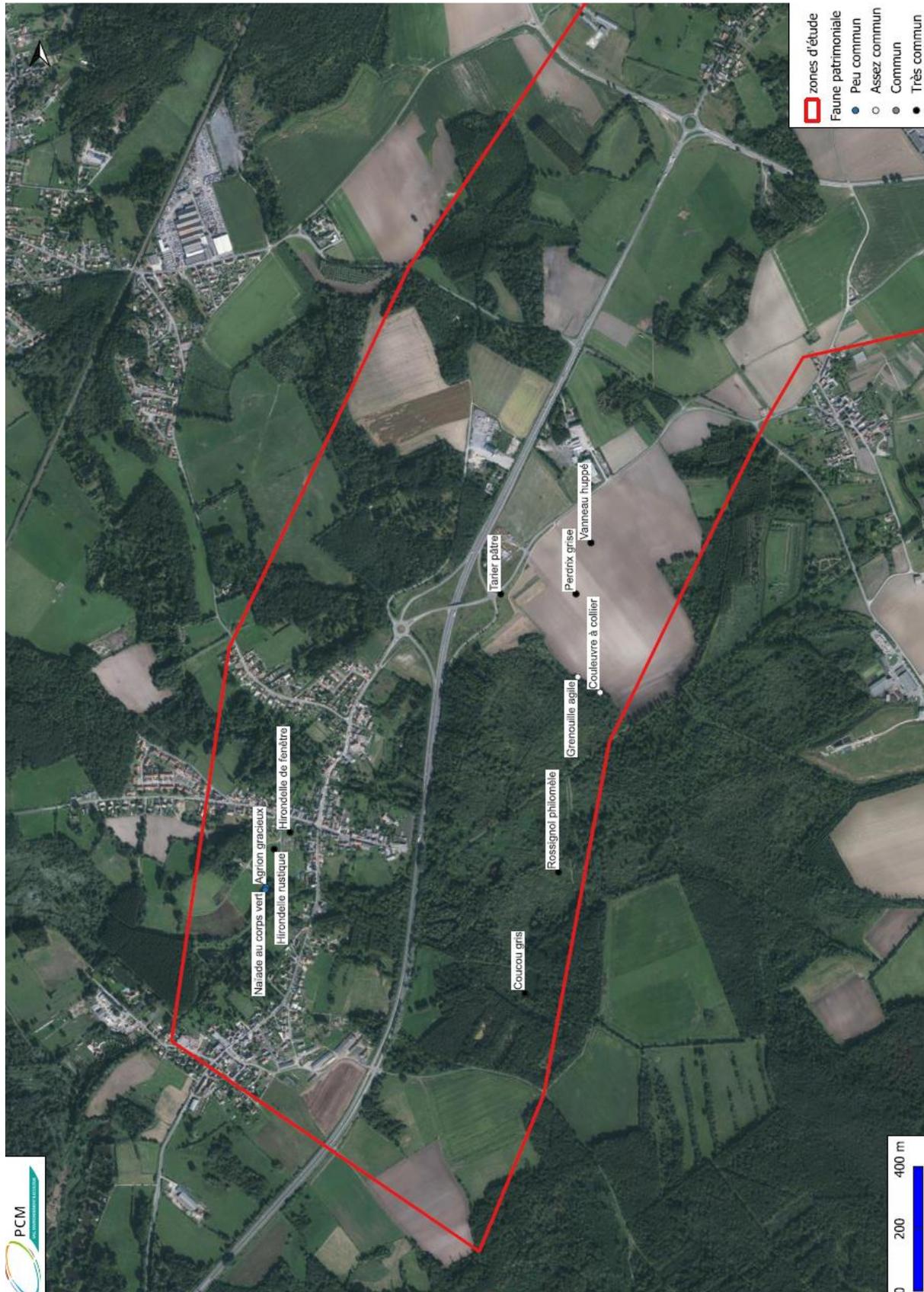
III.2 - La faune

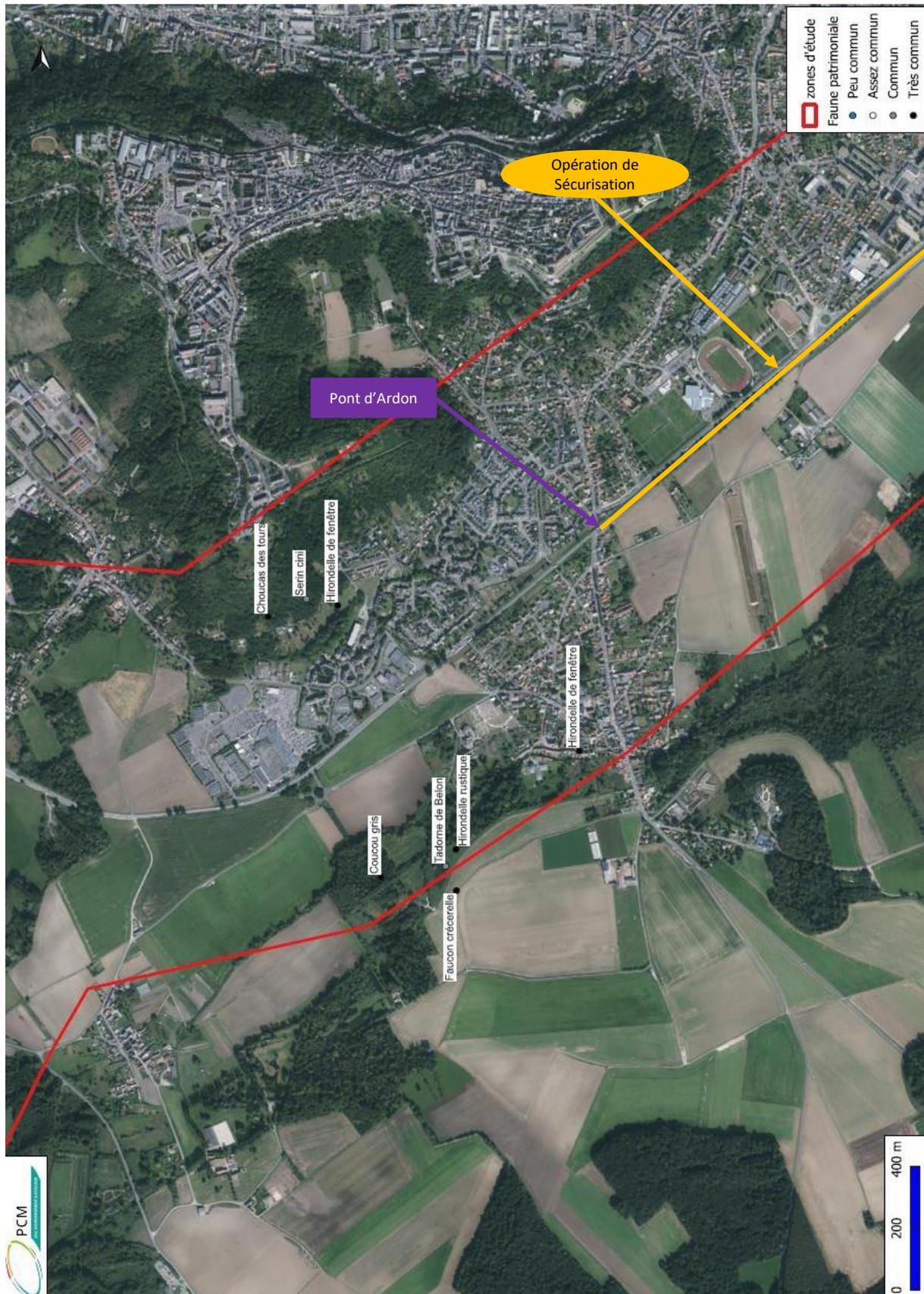
Les différentes journées d'inventaires ont permis de recenser 82 espèces faunistiques sur le secteur de Laon avec en particulier :

- 3 Amphibiens, tous protégés, dont la Grenouille agile, déterminante ZNIEFF
- 1 Reptile, la Couleuvre à collier, protégée nationale et déterminante ZNIEFF
- 1 Poisson a été observé dans le bassin Volkswagen, la Perche soleil, invasive
- 6 Hyménoptères tous communs
- 8 Lépidoptères, également communs à très communs
- 9 Odonates dont l'Agrion gracieux, peu commun et quasi-menacé, et la Naiade au corps vert, peu commune, dans les prairies hygrophiles au sud-ouest de la zone d'étude.
- 5 Mammifères dont le Raton laveur, invasif (empreintes)
- 40 Oiseaux, quasiment tous sous protection nationale dont 6 Vulnérables (Alouette des champs, Coucou gris, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Perdrix grise et Serin cini), 8 quasi-menacés (Bergeronnette des ruisseaux, Faucon crécerelle, Hironnelles de fenêtre et rustique, Rossignol philomèle, Tadorne de Belon, Tarier pâtre et Vanneau huppé). 7 sont déterminants ZNIEFF. Pour le Choucas des tours et le Troglodyte mignon, il ne peut être dérogé à un avis du CNPN.

La diversité des habitats présents sur la zone d'étude est favorable à la faune et l'inventaire printanier réalisé dans le cadre de cette étude traduit un potentiel important pour l'Entomofaune et l'Avifaune.

La carte présentée en pages suivantes localise les espèces remarquables observées lors des différents passages sur site.







Quelques photos de la faune :



Agrion gracieux

Grenouille agile



Tartre

Naïades au corps vert



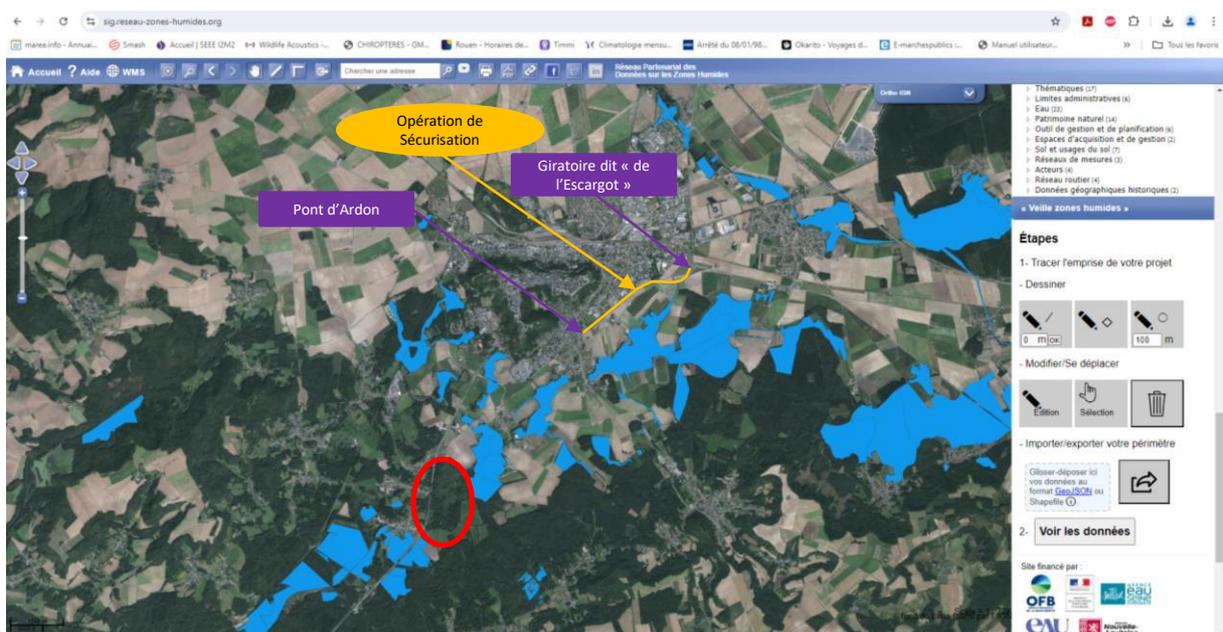
Empreintes de Raton laveur

Perche soleil

CHAPITRE IV - SONDAGES PEDOLOGIQUES

IV.1 - Prélocalisation des zones humides

La couche des zones humides effectives a été interrogée sur le site www.sig.reseau-zones-humides.org. De nombreuses zones sont répertoriées (en bleu sur la carte ci-dessous). Le site rappelle qu'il résulte des données disponibles et n'est donc pas forcément exhaustif. On remarque d'ailleurs qu'une partie (zone entourée en rouge) d'aunaie frênaie du marais de l'Ardon n'y apparaît pas comme zone humide identifiée.



IV.2 - Sondages pédologiques

Des sondages ont été réalisés en complément sur les parcelles répondant aux conditions suivantes :

- Présence de végétation hygrophile, même ponctuellement,
- Pas de culture, le labour rendant l'exploitation des sondages aléatoire,
- Pas de remblais,
- Parcelles en points bas et pas de pente forte.

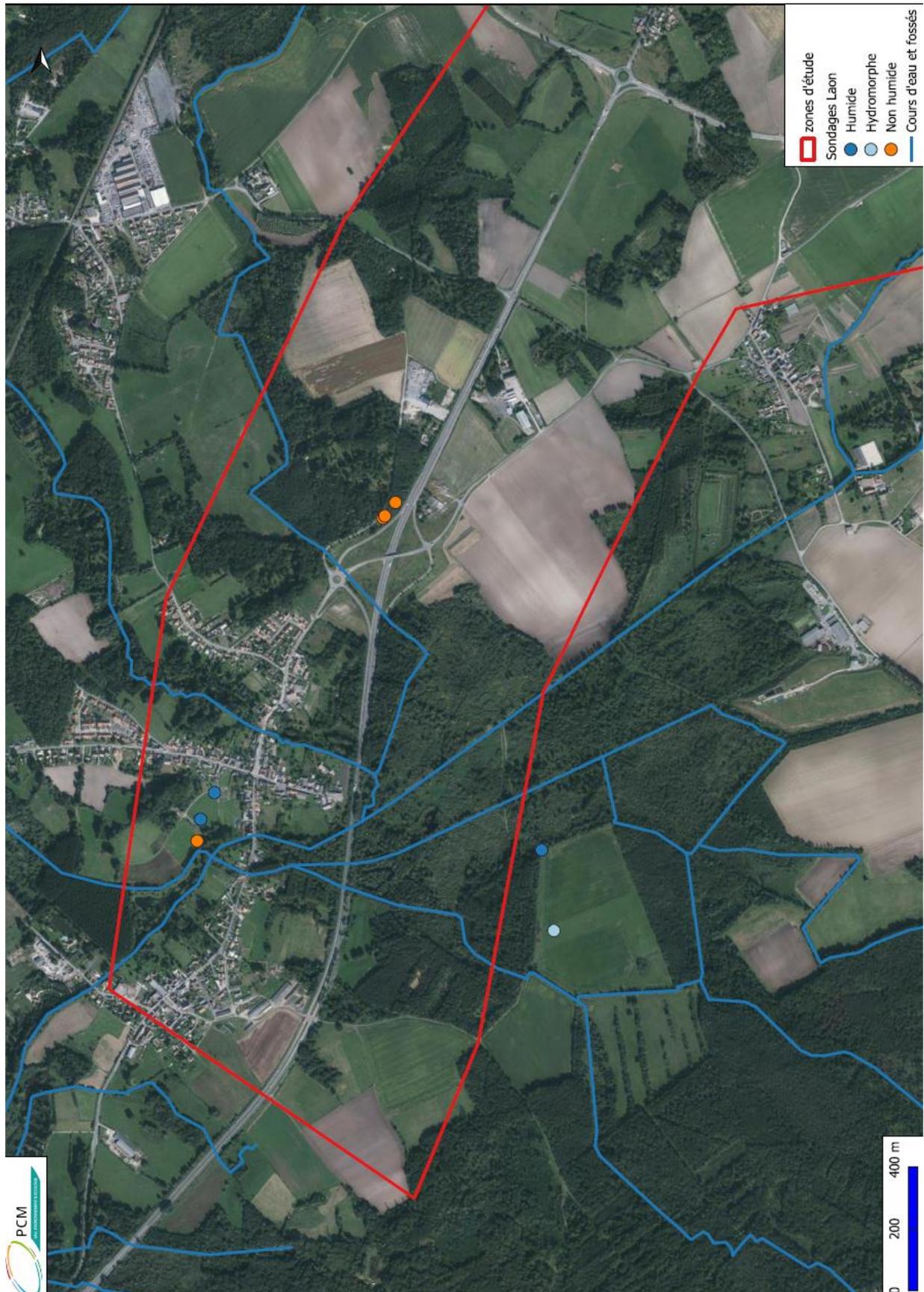
Sur l'ensemble des essais, ce sont un total de 10 sondages qui ont pu être réalisés. Ils sont localisés sur les cartes en pages suivantes. Globalement, on se trouve sur des sols sableux, granulaires lâches, avec selon les points la présence d'argile et limons.

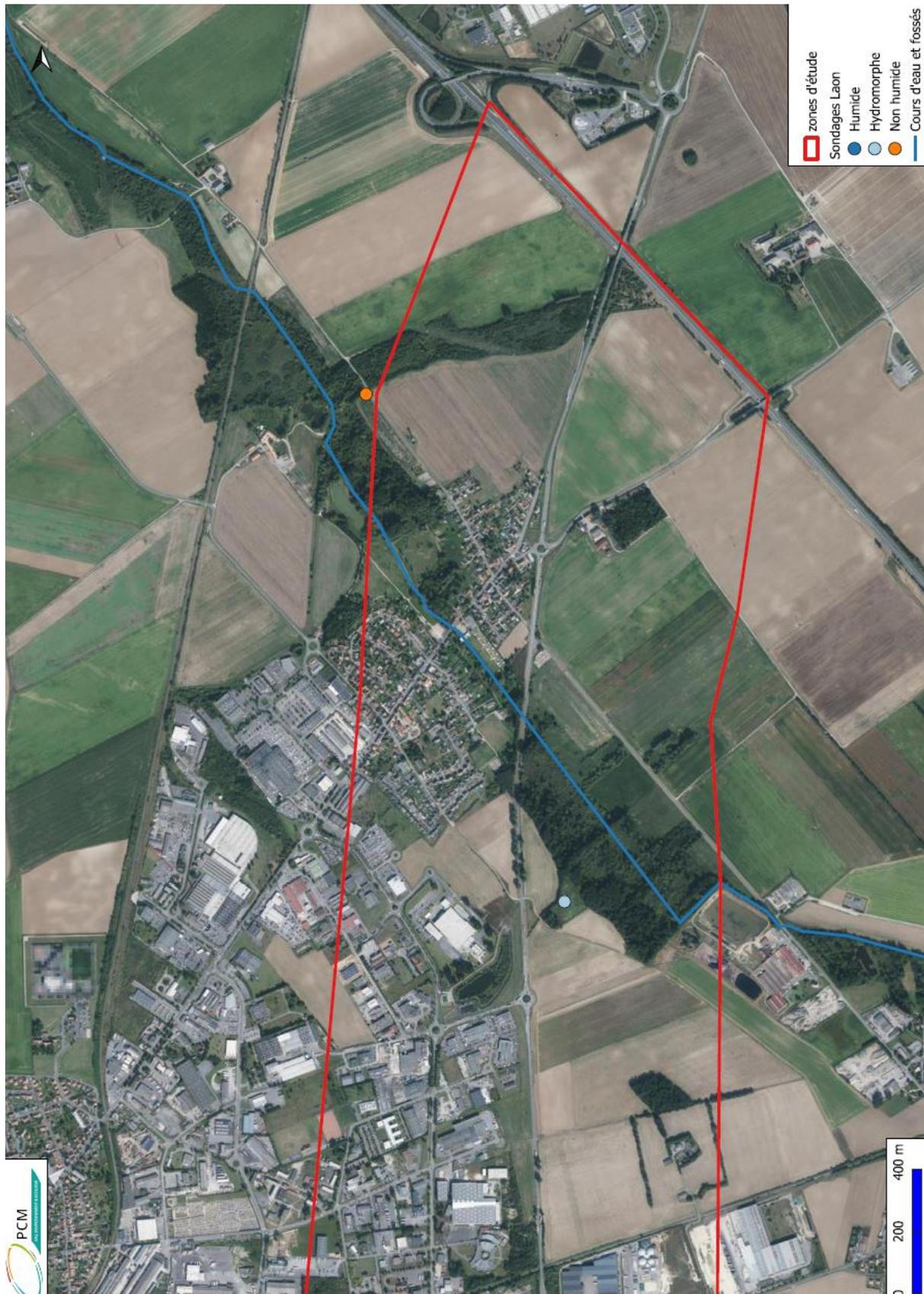
Seuls trois sondages sont caractéristiques de zone humide, en classes Va et Vb selon la classification GEPPA. Deux sont considérés hydromorphes, la nappe étant atteinte, et correspondent

Mise à 2*2 voies de la RN2 à Laon Inventaires faune et flore 2024	24-EEE-100
	02/08/2024

respectivement à la classe IIIb et IVb. Les 5 autres sont non humides dont 2 sur graviers ne permettant pas de dépasser les 20 et 50cm respectivement.

Les résultats semblent corroborer la carte présentée ci-avant, ajoutant toutefois le boisement du marais de l’Ardon (et donc possiblement les cultures qui le jouxtent au nord) en zone humide. C’est en tous les cas ce que tend à indiquer la végétation naturelle du secteur.





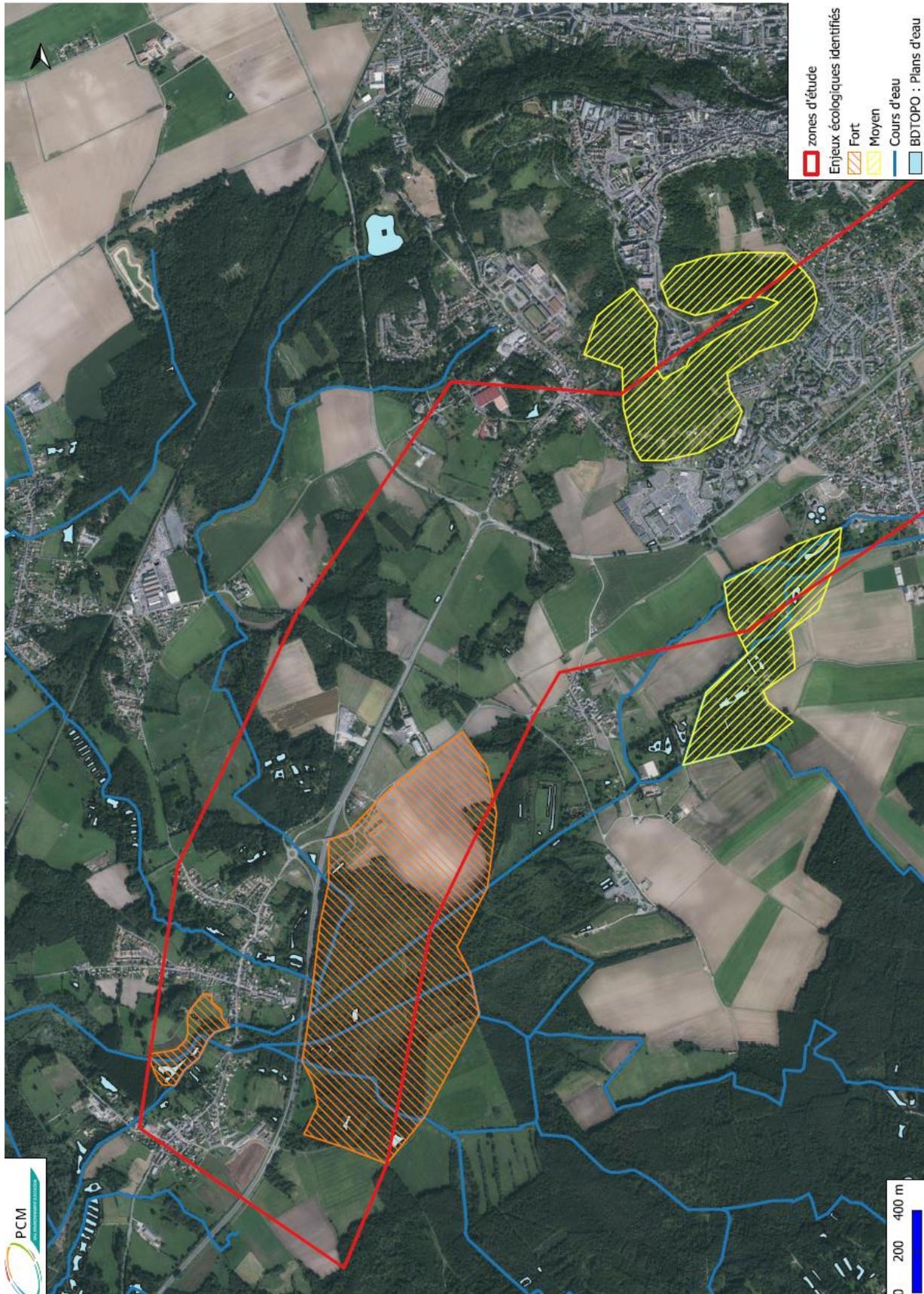
CHAPITRE V - ENJEUX ECOLOGIQUES

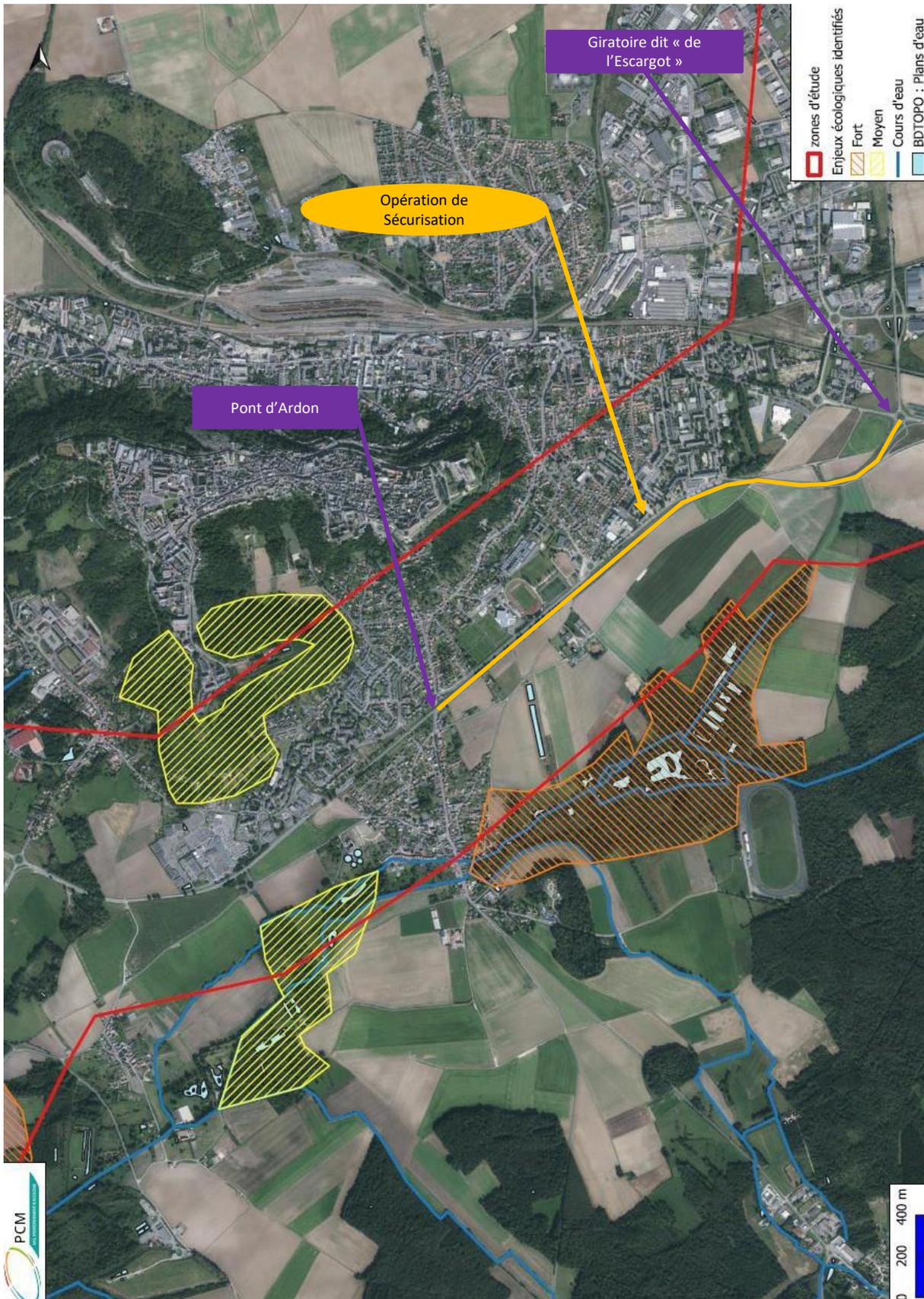
Au regard des résultats obtenus, de premiers enjeux se dégagent sur le secteur de Laon. La présence de zones humides de faune et flore remarquables sont autant d'éléments à prendre en compte dans le projet.

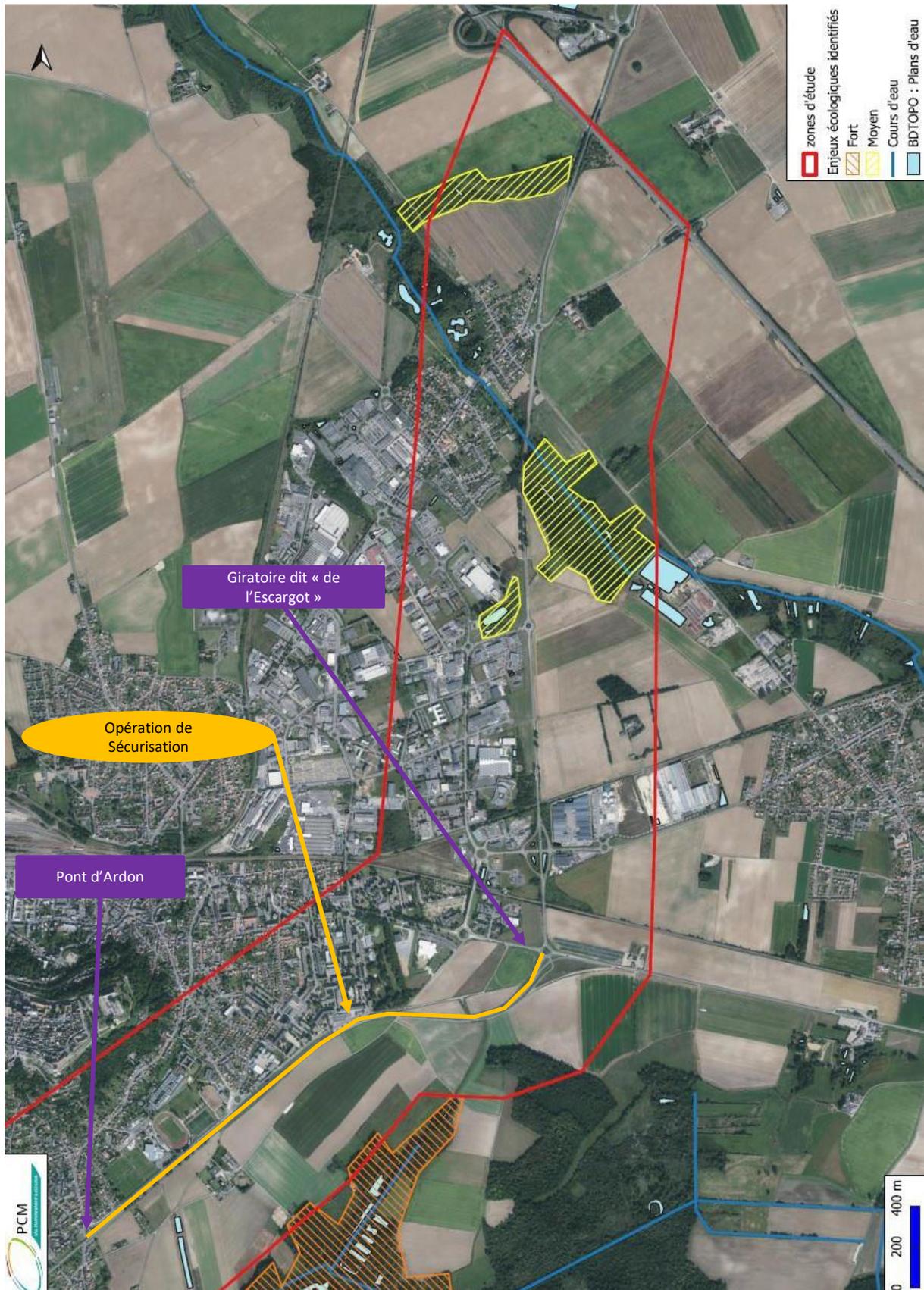
Ainsi, différentes zones apparaissent comme à enjeux potentiels et devant faire l'objet d'inventaires plus complets pour des listes faunistiques et floristiques plus exhaustives avant les travaux afin de déterminer l'étendue de la présence des espèces protégées :

- Le secteur sud-ouest présente un intérêt majeur en lien avec les cours d'eau et fossés et la présence de plusieurs petits plans d'eau. Le marais de l'Ardon et les boisements et prairies associés abritent des espèces patrimoniales (Naïade au corps vert, Agrion gracieux) qu'il convient de préserver, et des espèces protégées (Grenouille agile, Couleuvre à collier).
- Les prairies mésophiles longeant la Route de Leully présentent quelques individus de Tariers pâtre, et les cultures abritent Perdrix grises et Vanneaux huppés.
- Les prairies sont survolées par une forte population d'Hirondelles rustiques et de fenêtres, très abondantes au printemps 2024.
- Secteur qui ne devrait pas être touché par les travaux, la butte et ses pentes boisées, qui au niveau flore ne sont pas particulièrement intéressantes, abritent quelques individus de Serin cini.
- La zone nord-est est également intéressante avec la présence du Cerisier à grappes, de la Linotte mélodieuse. Le bassin non loin, dans la zone artisanale, dit bassin Volkswagen, abrite entre autres la Renoncule en crosse, assez rare au niveau régional. La végétalisation du bassin de rétention, totalement artificiel, est favorable aux Odonates et Oiseaux, bien que les espèces observées lors des inventaires flashs 2024 soient communes.
- En partie médiane du projet, le site du Marais de la Solitude est un milieu remarquable à préserver. Il est considéré à enjeu écologique fort.

La carte ci-après présente les zones à enjeux écologiques. Rappelons encore une fois ici que ces enjeux ne sont qu'effleurés, les inventaires flash du printemps 2024 montrant clairement un très fort potentiel de la zone d'étude.







CHAPITRE VI - ANNEXES

TABLE DES MATIERES DU CHAPITRE

VI.1 - Annexe 1 Liste Flore	40
VI.2 - Annexe 2 Liste Faune	44

VI.1 - Annexe 1 Liste Flore

mise à 2*2 voies de la RN2										Laon Sud-Ouest	Laon sud Bois/mare	Laon sud Peupleraie	Laon sud Etang/Bois	Laon coteau	Laon bassin VW	Laon Boisement NE
printemps/ début d'été 2024																
Code TAXREI	Taxon TAXREF	Nom français	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Intérêt patrimonial	Indicateur Zones Humides	Invasives	06/05/2024	28/05/2024	12/06/2024	25/06/2024				
7886	Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	Non	Non	N			x					
7873	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	Non	Non	N		x	x					
10296	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	Non	Non	N	x			x				
2677880	Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	I	C	LC	Non	Non	N				x				
9146	Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
5472	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 191	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	Non	Non	N	x		x					
3984	Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x				
2677869	Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N	x							
13366	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	I	AC	LC	Non	Non	N				x				
8802	Anchusa L., 1753	Buglosse (G)		P								x				
8321	Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x						
12590	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	Non	Non	N				x				
2677362	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	Non	Non	N	x		x	x				
4044	Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	I	C	LC	Non	Non	N			x	x				
2677196	Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Anserine	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x				
12044	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl &	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	pp	Non	N	x		x	x				
10363	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	Non	Non	N	x			x				
12867	Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie (s.l.)	S;C	PC	DD	Non	Non	N	x	x						
12866	Arum maculatum L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
4580	Atriplex L., 1753	Arroche (G)		P								x				
12081	Avena fatua L., 1753	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N				x				
10032	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	Non	N	x		x	x				
4000	Betula pubescens Ehrh., 1791	Bouleau pubescent (s.l.)	I	AC?	LC	Non	Nat	N	x			x				
2677402	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée (s.l.)	I	AC	LC	Non	Non	N				x				
12548	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	pp	Non	N	x			x				
5269	Bryonia L., 1753	Bryone (G)	I	C	LC	Non	Non	N			x	x				
8472	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	Non	Non	A				x				
3474	Caltha palustris L., 1753	Populage des marais ; Souci d'eau	I	AC	LC	Non	Nat	N	x							
9616	Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	I	C	LC	Non	Non	N			x					
5562	Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés ; Cresson des prés	I	C	LC	Non	Nat	N	x							
11521	Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laïche des marais	I	C	LC	Non	Nat	N	x	x		x				
11435	Carex otrubae Podp., 1922	Laïche cuivrée	I	AC	LC	Non	Nat	N	x							
11459	Carex paniculata L., 1755	Laïche paniculée (s.l.)	I	AC	LC	Non	Nat	N		x						
11442	Carex spicata Huds., 1762	Laïche en épi	I	AC	LC	Non	Non	N			x					
2677756	Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des forêts (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
3975	Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	Non	Non	N	x		x					
2677401	Centaureum erythraea Rafn, 1800	Petite-centaurée commune (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N				x				
4118	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraisie commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x			x				

Mise à 2*2 voies de la RN2 à Laon
Inventaires faune et flore 2024

24-EEE-100

02/08/2024

3742	Chelidonium majus L., 1753	Chélideine ; Herbe aux verrues (G)	I	CC	LC	Non	Non	N	x					x		
10582	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	x							x
10560	Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769	Cirse maraîcher ; Cirse faux épinard	I	C	LC	Non	Nat	N		x			x			
2677636	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N				x		x	x	x
3582	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	Non	Non	N	x					x		
8619	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	Non	Non	N							x	x
8630	Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	Non	Nat	N	x					x		
7721	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x			x		x	x	
7516	Coronilla varia L., 1753	Coronille bigarrée	I	AC	LC	Non	Non	N								x
3965	Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	Non	Non	N		x						
7020	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	Non	N	x					x		x
9744	Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisettes	I	C	LC	Non	Non	N	x							
9333	Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.,	Cymbalaire des murs ; Ruine de Rome	Z	CC	NAa	Non	Non	N	x							
7124	Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balais	I	C	LC	Non	Non	N	x							
12441	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	pp	Non	N	x				x	x	x	x
8383	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N							x	
2677989	Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	I	AC	LC	Non	Non	N	x							
9864	Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	Non	Non	N				x				
3219	Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
8703	Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	I	C	LC	Non	Non	N							x	
11265	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais (s.l.) ; Héléocharis des marais	I	AC	LC	pp	Nat	N							x	
7648	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x					x	
7649	Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	Non	Nat	N							x	x
13188	Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	pp	Non	N								x
10094	Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	Non	Non	N						x	x	x
8018	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N							x	x
7747	Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
2677555	Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x				
12727	Festuca heterophylla Lam., 1779	Fétuque hétérophylle	I	R	LC	Oui	Non	N	x				x			
3591	Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire fausse renoncule ; Ficaire	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
6703	Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés	I	C	LC	Non	Nat	N	x	x						
8482	Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	Non	Non	N					x			x
9703	Galium album Mill., 1768	Gaillet dressé ; Caille-lait blanc	I	CC	LC	Non	Non	N	x							
2677537	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	pp	Non	N	x			x		x		x
9699	Galium mollugo L., 1753	Gaillet mollugine ; Caille-lait blanc	I	?	DD	Non	Non	N								x
7992	Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	Non	Non	N	x					x		x
7994	Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	Non	Non	N							x	
8000	Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	Non	Non	N	x	x				x		
7993	Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	I	AC	LC	Non	Non	N	x							x
6630	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	Non	Non	N					x			x
9024	Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	Non	Non	N	x	x		x				x
8098	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	Non	N	x					x		
8366	Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	Non	Non	N	x	x						x
2677829	Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x				x		x	x
2677863	Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N								x
3880	Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	Non	Nat	N	x			x				
5008	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	Non	Non	N						x	x	x
13116	Iris pseudacorus L., 1753	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x		x				x

Mise à 2*2 voies de la RN2 à Laon
Inventaires faune et flore 2024

24-EEE-100

02/08/2024

6764 Rosa L., 1753	Rosier ; Églantier (G)				P														
6328 Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	#	#	#	#	Non	#	x	x		x	x	x	x					
2677040 Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	x											
4787 Rumex crispus L., 1753	Patience crépeue	I	CC	LC	Non	Natpp	N	x											x
4799 Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x											x
5370 Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x										x
5379 Salix aurita L., 1753	Saule à oreillettes ; Petit Marsault	I	AR	LC	Oui	Nat	N	x											x
5388 Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	Non	Non	N												x
5381 Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	I	CC	LC	Non	Nat	N		x										x
8938 Salvia nemorosa L., 1762	Sauge des bois	C	#	NAo	Non	Non	N	x											
9759 Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	Non	Non	N	x			x	x	x	x	x	x			x
4324 Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	I	C	LC	Non	Non	N												x
6192 Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	Non	Non	N	x											
2677496 Scrophularia auriculata L., 1753	Scrofulaire aquatique (s.l.)	I	C	LC	Non	Nat	N					x							
6157 Sedum acre L., 1753	Orpin âcre	I	CC	LC	Non	Non	N												x
10458 Senecio inaequidens DC., 1838	Sénégon du Cap	Z	AC	NAa	Non	Non	P												x
10430 Senecio vulgaris L., 1753	Sénégon commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N												x
9663 Sherardia arvensis L., 1753	Shéardie des champs ; Rubéole	I	C	LC	Non	Non	N												x
4267 Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	Non	Non	N												x
2677139 Sinapis arvensis L., 1753	Moutarde des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x											
8531 Solanum dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère	I	CC	LC	Non	Nat	N		x										
10029 Solidago canadensis L., 1753	Solidago du Canada ; Gerbe d'or	Z	PC	NAa	Non	Non	A	x											
2677665 Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	Non	Non	N												x
10869 Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	Non	Non	N												x
9100 Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des forêts ; Épiaire des bois	I	CC	LC	Non	Non	N	x											
4099 Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais	I	AR	NT	Oui	Nat	N	x											
9787 Symphoricarpos Duhamel, 1755	Symphorine (G)				P														x
2677581 Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesoi	Aster lancéolé	Z,S	PC	NAa	Non	Non	A												x
8760 Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	Non	Nat	N	x	x	x	x								
10342 Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	Non	Non	N												x
10762 Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)				P			x											x
3383 Taxus baccata L., 1753	If commun ; If	C	PC	NAa	Non	Non	N												x
3696 Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noirissant	I	PC	LC	Oui	Nat	N												x
8161 Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs (s.l.)	I	PC	LC	Non	Non	N												x
10746 Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC	pp	Non	N												x
7450 Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux	I	CC	LC	Non	Non	N												x
7458 Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	x											x
2677287 Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	Non	Non	N	x											x
12846 Typha L., 1753	Massette (G)				P														x
3895 Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x
9830 Valeriana officinalis subsp. repens (Host) O.Bolè	Valériane rampante ; Herbe aux chats	I	?	DD	Non	Nat	N		x										
9258 Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	Non	Non	N												x
9289 Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	Non	Non	N												x
2677486 Veronica beccabunga L., 1753	Véronique des ruisseaux (s.l.)	I	C	LC	Non	Nat	N												x
9308 Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	Non	Non	N	x											
9282 Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	Non	Non	N	x											x
7224 Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	Non	Non	N	x											x
7235 Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	Non	Non	N												x
7243 Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies	I	CC	LC	Non	Non	N	x											x
5189 Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	I	CC	LC	Non	Non	N												x
2677327 Viscum album L., 1753	Gui (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N	x											x

VI.2 - Annexe 2 Liste Faune

Liste Faunistique Laon RN2 printemps-début d'été 2024												
Taxref cd_nom	nom_vernaculaire	nom_scientifique	Menace	Rareté clic_nat	Statuts	06/05/2024	28/05/2024			12/06/2024	25/06/2024	
						Laon Sud Ouest	Site 1 (Bois/mare)	Site 1 (Peupleraie)	Site 2 (Etang/Bois)	ruelle Morlot	Site 1 (Bassins)	Site 2 (Boisement)
Amphibiens												
444443	Grenouille rieuse	<i>Phelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	NA	Introduite	PN/ Berne An3	x						
310	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger in Bonaparte, 1838)	LC	AC	Znieff/PN/Berne An2	x						
351	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	LC	C	PN/ Berne An3	x						
Reptiles												
851674	Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>	LC	AC	Znieff/PN/Berne An3	x						
Poissons												
69338	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	NA	C	invasive						x	
Mollusques												
64169	Ambrette amphibie	<i>Succinea putris</i> (Linnaeus, 1758)	LC	PC?		x	x					
Insectes												
Coléoptères												
11165	Coccinelle 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		x				x		x
10992	Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>		C						x		
11871	Clairon des abeilles	<i>Trichodes apiarius</i> (Linnaeus, 1758)	NA	C							x	
12106	Cardinal rouge	<i>Pyrochroa serraticornis</i>	NE	C		x						
Diptères												
225132	Moustique tigre	<i>Aedes albopictus</i>	NA	Invasive	Invasive	x						
52148	Panorpe commune	<i>Panorpa communis</i> (Linnaeus, 1758)	NA	(PC)		x	x					
	Eristale sp	<i>Eristalis sp</i>						x				
Hémiptères												
51923	Cercope sanguin	<i>Cercopis vulnerata</i> (Rossi, 1807)		C		x						
Hyménoptères												
53104	Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		x		x				
53100	Bourdon des prés	<i>Bombus pratorum</i> (Linnaeus, 1761)	LC	C?				x				
53099	Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum</i> (Scopoli, 1763)	(LC)	CC		x		x				
239523	Abeille commune	<i>Apis mellifera</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC					x	x	x	
53077	Abeille des sables	<i>Andrena cf cineraria</i> (Linnaeus, 1758)	(LC)	(C)						x	x	x
52611		<i>Tenthredo temula</i> (Scopoli, 1763)	NE			x						
Lépidoptères												
248939	Phalène blanche	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	NA	C			x					
248867	Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	NA	C			x					
248722	Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	LC	C		x				x	x	
	Paon du jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		x						
54417	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		x						
53700	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	LC	C								x
53623	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	C								x
53747	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC					x			x

Mise à 2*2 voies de la RN2 à Laon
Inventaires faune et flore 2024

24-EEE-100

02/08/2024

Odonates												
65344	Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	LC	C					x			x
65145	Agrion gracieux	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	NT	PC					x			
65141	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	LC	C				x	x	x		
65109	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	LC	C				x				x
65473	Anax empereur	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	LC	C								x
65101	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	LC	C				x				
	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	LC	C				x				
	Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LC	PC				x				
65080	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	LC	C								x
Orthoptères												
Autres												
	Corixidae	<i>Corixidae</i> sp							x			
11755	Aiguille marbrée	<i>Agapanthia villosviridescens</i> (De Geer, 1775)	NA									
64185	Grande loche	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus, 1758)	LC									
233876	Lycose tarentuline	<i>Hogna radiata</i> (Latreille, 1817)	LC									
Mammifères												
61057	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus 1758)	LC	CC				x	x	x	x	x
60981	Sanglier	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus 1758)	LC	C					x			
60360	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus 1758)	LC	CC		PN						
61587	Rat noir	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	DD									x
	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i> (Linnaeus, 1758)	NA	C		Invasive						
61714	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC								x
61678	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)	LC	CC					x			
Oiseaux												
3978	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An2						x
3676	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus 1758)	VU	CC		ZNIEFF/PN/Berne an3/DO an2		x				
3755	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall., 1771)	NT	CC		PN/ Berne An2					x	
3941	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An2					x	x
3733	Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An3/Bonn An2/ CITES			x		x	
3511	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC								
4583	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	NT	CC		ZNIEFF/PN/Berne an2						
4494	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/DO An2/ CNPN						x
3518	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An2/ CITES						
4501	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC								
2502	Cornille noire	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC				x	x			x
3465	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	VU	CC		PN/ Berne An3		x	x			
4503	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC				x			x	
3003	Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC				x	x			x
4501	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	NT	CC		PN/ Berne An2/Bonn An2/ CITES					x	
2996	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	VU	CC		PN/ Berne An2						x
4494	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An2			x			x
4252	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	LC	CC		PN/ Berne An2						
2706	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An3/Bonn AEWA/DO An2			x			x
3703	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC								x
3791	Gimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> (C.L. Brehm, 1820)	LC	CC		PN/ Berne An3						x
4001	Grive muscienne	<i>Turdus philomelos</i> (Brehm, 1831)	LC	CC		PN/ Berne An3/DO An2			x			
4564	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC		PN/ Berne An3/Bonn AEWA						
459478	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	NT	CC		PN/ Berne An2		x			x	
3696	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	NT	CC		PN/ Berne An2		x			x	
889047	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	VU	CC		ZNIEFF/ PN/ Berne An2			x			

Mise à 2*2 voies de la RN2 à Laon
Inventaires faune et flore 2024

24-EEE-100

02/08/2024

3551	Martinet noir	<i>Apus apus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	ZNIEFF/ PN/ Berne An3			x		x	x	
3941	Merle noir	<i>Turdus merula (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An3/DO An2		x			x		
3741	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2	x				x		
3760	Mésange charbonnière	<i>Parus major (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2	x				x		
4351	Moineau domestique	<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>	VU	CC	PN							
2989	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	VU	CC		x						
4040	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2	x	x		x			
4474	Pic vert	<i>Picus viridis (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2		x					
3603	Pie bavarde	<i>Pica pica (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC				x	x	x		
3420	Pigeon biset	<i>Columba livia (Gmelin, 1789)</i>	LC	CC	PN/ Berne An3/DO An2/ CITES					x		
3978	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC		x	x			x	x	
3448	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An3	x			x	x		
3688	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)</i>	LC	CC	PN/ Berne An3	x	x		x	x		
459638	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2							
3774	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos (Brehm, 1831)</i>	NT	CC	PN/ Berne An2/ Bonn An2	x	x					
3429	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2/ Bonn An2		x			x		
4035	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2/ Bonn An2							
4192	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)</i>	LC	C	PN/ Berne An3				x			
4571	Serin cini	<i>Serinus serinus (Linnaeus, 1758)</i>	VU	C	ZNIEFF/ PN/ Berne An2					x		
2767	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)</i>	NT	C	ZNIEFF/ PN/Berne an2/Bonn an2/ AEWA		x					
4049	Tarier pâte	<i>Saxicola rubicola</i>	NT	CC	ZNIEFF/ PN/Berne an2/Bonn an2	x						
4142	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne An2/CNPN		x	x		x		
3187	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)</i>	NT	CC	ZNIEFF/ PN/Berne an3/Bonn an2/ AEWA/ DO An2	x						